
**SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE
 DE SALAISE-SABLONS**

Rapport de Monsieur le Vice-Président au Comité Syndical

Séance du 6 avril 2023 – 9h30
 Rapports n° 2023/501 & 502 & 503

Objet : Compte administratif 2022, Compte de gestion 2022 et affectation du résultat 2022 budget principal et budget annexe

Exposé des motifs :

Monsieur le Vice-Président a l'honneur de soumettre à votre approbation le compte administratif 2022 dont les tableaux ci-dessous retracent les résultats :

BUDGET PRINCIPAL COMPTE ADMINISTRATIF 2022 :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<i>Recettes</i>	2 341 130.50 €	2 612 001.25 €
<i>Report au 31/12/2021</i>	2 961 279.22 €	3 054 748.26 €
Total Recettes	5 302 409.72 €	5 666 749.51 €
<i>Dépenses</i>	787 234.79 €	5 735 793.73 €
<i>Report au 31/12/2021</i>	-	-
Total Dépenses	787 234.79 €	5 735 793.73 €
Résultat	4 515 174.93 €	- 69 044.22 €

BUDGET ANNEXE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<i>Recettes</i>	6 146 845.42 €	6 151 881.17 €
<i>Report au 31/12/2021</i>	5 994 706.21 €	-
Total Recettes	12 141 551.63 €	6 151 881.17 €
<i>Dépenses</i>	7 980 683.20 €	4 318 655.73 €
<i>Report au 31/12/2021</i>	-	4 356 343.27 €
Total Dépenses	7 980 683.20 €	8 674 999.00 €
Résultat	4 160 868.43 €	-2 523 117,83 €

Conformément aux règles instaurées par l'instruction M14, il sera nécessaire avant toute utilisation des excédents, de délibérer pour décider de leurs affectations.

En préambule, il est rappelé que depuis le 1^{er} janvier 2018, le Syndicat Mixte est assimilé par la DGFIP à une commune + de 50.000 habitants. Cela se traduit par un vote du budget par nature uniquement et l'application de la nomenclature M14 supérieure à 10.000 habitants.

D'autre part et compte tenu des deux recours en annulation diligenté en 2019 à l'encontre des arrêtés de Déclaration d'Utilité Publique et d'Autorisation Unique (procédure d'appel en cours qui fait suite à l'annulation de l'AU en 1^{ère} instance en mai 2021 et jugement en 1^{ère} instance non intervenu sur la Déclaration d'Utilité Publique au 31/12), le Syndicat Mixte a été contraint de continuer à ajuster ses actions sur l'année 2022.

I – Le budget principal

A) Le fonctionnement

La section de fonctionnement de l'exercice 2022 présente un résultat cumulé de 4 515 174,93 €.

➤ **Les dépenses de fonctionnement** 2022 s'élèvent à 787 234,79 €.

La structure des dépenses de la section de fonctionnement se présente comme suit :

- 34 % de charges à caractère général et charges de gestion courante, soit 262 612,05 €
- 28 % de charges de personnel, soit 225 837,66 €
- 38 % représentant les opérations d'ordre entre section avec les dotations aux amortissements des immobilisations, 298 785,08 €

- Les charges à caractère général et charges de gestion courante d'un montant de 262 610,80 € sont constituées de :

- Frais de fonctionnement courant du Syndicat Mixte : fluides, fournitures administratives et de petits équipements, fournitures et produits d'entretien sanitaires, contrôles règlementaires, entretien et surveillance des locaux ; interventions/réparations sur bâtiment (porte d'entrée, chauffage, sanitaires) , paramétrage et maintenance matériels/logiciels informatique et matériel de bureau incluant la location d'une partie du matériel (photocopieur, téléphonie), assurances, affranchissement et télécommunication, documentation, frais et location du véhicule, annonce recrutement, signature électronique, taxe foncière de la maison de projet : 92 393,88 € soit 35 % ;
- Frais d'études-recherches et expertises composés des missions de suivi de la biodiversité et des habitats sur la zone et les sites compensatoires, de la conception de divers documents de communication (livret des sites compensatoires, refonte carnet des entreprises, rapport d'activité, mise à jour de la plaquette de location de salles, panneaux du site ex situ Les Riveaux), de prestations d'assistance juridiques (relecture des nouveaux statuts du syndicat mixte, défense du syndicat mixte dans le dossier de demande de requête indemnitaire déposé par Monsieur ULLMANN), frais relatifs à l'ISO 14001, d'une prestation d'assistance sur la prospective financière d'Inspira ainsi que les adhésions aux réseaux Palme, Orée, Medlink Ports, Objectif OFF, ATMO AURA et ARADEL, : 53 918,84 € soit 21 % ;
- Frais divers de publicité et évènementiel, publications, dépenses relatives à la création de support de communication : rapport d'activités, impression reprographie du dossier de réalisation de ZAC, flyers location de salles, publication de l'approbation du dossier de réalisation de ZAC, insertions publicitaires dans la revue industrielle du Dauphiné, campagne photos du site, vidéos interviews des entreprises du site (le port/CCI, ELKEM), marquage véhicule Direction, les déplacements, missions, réceptions : 16 165,84 € soit 6 % ;

- Espace Inspira - charges et dépenses d'entretien des terrains, mise en place des mesures environnementales : débroussaillage-fauchage-élagage et entretien des espaces verts ; prospection Sharka (surveillance maladie des fruitiers) ; état initial olfactif – bruit – trafic ; analyse et suivi de la qualité des eaux sous-terraines de la zone Inspira, fauchage des sites de mesures compensatoires; évacuation des déchets et dépôts sauvages; entretien de voiries ; panneaux mares à crapauds et bassin de la Fontanaise : 100 133,49 € soit 38 % ;

- **Les dépenses de personnel** représentent 225 837,66 €. Elles financent globalement en 2022 l'équipe projet Inspira de la façon suivante :

- 1 agent en charge du management de transition en contrat de projet à temps complet sur la période du 18 avril au 31 décembre 2022
- 2,8 postes en ETP en année pleine, dont 1 poste de responsable technique et environnement à temps complet, 1 poste de responsable finances et gestion à 80% ainsi qu'un poste de responsable administrative et communication à temps complet

Pour mémoire, l'équipe projet du Syndicat Mixte a été composée jusqu'en octobre 2020 de 5 agents (4,8 ETP), incluant 1 responsable animation et développement économique à temps complet (poste vacant depuis le 01/11/2020).

Les dépenses de personnel de l'année 2022 se répartissent comme suit :

- 156 085,94 € de rémunérations brutes versées aux agents, soit 69 %,
- 66 655,72 € de cotisations sociales patronales, soit 29,5 % des dépenses de personnel,
- 3 096,00 € de frais de formation (1,5%).

➤ **Les recettes de fonctionnement** 2022 représentent un volume global de 5 302 409,72 € et se décomposent comme suit :

- 305 492,00 € (6% des recettes) issu de la mise en œuvre de la convention portant sur la redistribution des recettes issues de la zone INSPIRA, concernant l'équivalent de 90% des produits ou suppléments de produits issus de la Taxe Foncière sur le Bâti perçu par les communes de Salaise sur Sanne et Sablons. (Versement à hauteur de 75% par les communes et à hauteur de 15% par la Communauté de Commune Entre Bièvre et Rhône).
- 2 961 279,22 € (56% des recettes) d'excédent antérieur reporté de fonctionnement 2021 ;
- 1 822 300,04 € en provenance du budget annexe et correspondant à l'opération de transfert des terrains du bassin de la Fontanaise pour leurs mises à disposition au SIRRA ;
- 193.333,32 € (4% des recettes) pour les opérations d'ordre entre section concernant les amortissements ;
- Remboursement sur rémunération du personnel et règlement par la Caisse des Dépôts du FNC SFT 2020 pour 2 493,70 €
- 17 511,44 € regroupant 14 600 € de dépenses rattachées concernant VNF annulées, 2 910,31 € regroupant avoirs et mandats annulés sur exercices antérieurs et 1,13 € d'arrondis DGFIP concernant le Prélèvement à la Source PAS.

B) L'investissement

La section d'investissement de l'exercice 2022 présente un résultat cumulé de – 69 044,22 €.

➤ **Les dépenses d'investissement** de l'année 2022 ont atteint un montant de 5 735 793,73 €. Elles se décomposent comme suit :

- La participation 2022 au contrat de concession : 1 500 000 € d'avance sur participation pour cession d'équipements publics soit 26% ;
- 2 209 459,40 € correspondant à l'entrée au patrimoine des ouvrages remis par Isère Aménagement en 2022 (Rue des Balmes/carrefour Balmes-Papin pour 2 063 479,51 € et mares à crapaud - hibernaculas du bassin de la Fontanaise pour 145 979,89 €) (montant TTC) ;
- 1 822 300,04 € correspondant aux terrains transférés provenant du budget annexe pour la mise à disposition au SIRRA ;
- 193 333,32 € (3%) pour les opérations d'ordre entre section concernant les amortissements
- Investissements divers pour la maison de projet 8 975,37 € : installation échelle/garde corp pour accès toiture maison de projet (4 797,37 €), matériel informatique (2 550,30 €), mobilier espace visiteur (1 627,70 €), licence interphonie portail (1 725,60 €) ;

➤ **Les recettes d'investissement** de l'année 2022 d'un montant de 5 666 749,51 € proviennent de :

- Subvention d'investissement en provenance de la CNR pour participer à l'aménagement du Domaine Public Fluvial : 472 000 € (8%) ;
- 3 054 748,26 € (54 %) d'excédent antérieur reporté d'investissement 2021 ;
- 1 841 216,17 € correspondant aux remboursements d'avances sur remise dans le cadre des opérations de remises d'ouvrage 2022 par Isère Aménagement (montant HT) ;
- Opérations d'ordre entre section pour l'amortissement des immobilisations pour 298 785,08 € (5%).

II – Le budget annexe

A) Le fonctionnement

La section de fonctionnement du budget annexe 2022 présente un résultat cumulé de 4 160 868,43 €.

➤ **Les dépenses de fonctionnement 2022** s'élèvent à 7 980 683,20 € dont :

- 6 502 € de charges à caractère général comprenant les taxes foncières 2022 ;
- 6 134 472,77 € permettant les opérations d'ordre de variation de stock des terrains ;
- 1 822 300,04 € correspondant au transfert du budget annexe vers le budget principal des terrains mis à disposition au SIRRA

- 17 408,39 € pour les opérations d'ordre entre section concernant les amortissements.
- **Les recettes de fonctionnement 2022** ont atteint quant à elles un montant de 12 141 551,63 €. Elles se décomposent comme suit :
- Le report de l'excédent de fonctionnement à fin 2021, soit 5 994 706,21 € ;
 - L'opération d'ordre pour la mise à jour du stock des terrains pour 4 318 655,73 € ;
 - Une cession au budget principal des terrains du bassin de la Fontanaise pour 1 822 300,04 € pour permettre la mise à disposition au SIRRA ;
 - 5 870,65 € de produits divers (domiciliation et locations des salles et bureaux de la maison de projet) ;
 - 19 € concernant un mandat annulé sur exercices antérieurs.

B) L'investissement

La section d'investissement du budget annexe 2022 laisse apparaître un résultat de -2 523 117,83 €.

- **Les dépenses d'investissement 2022** d'un montant de 8 674 999,00 € sont constituées par :
- 4 356 343,27 € correspondant au solde d'exécution d'investissement reporté de l'exercice 2021 ;
 - 4 318 655,73 € correspondant à l'opération d'ordre entre section pour finaliser l'écriture de stock des terrains ;
- **Les recettes d'investissement 2022** représentent une somme de 6 151 881,17 €, soit :
- 6 151 881,16 € d'écriture de stock des terrains ;

Au vu de ce qui précède, et après avoir entendu la présentation, Monsieur le Vice-Président propose au comité syndical de :

1) Voter le compte administratif

- Prendre acte de la communication du compte administratif 2022 annexé à la présente (Annexe 1),
- Constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2022 (annexe 2) relatives aux débits et aux crédits portés aux différents comptes et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- Adopter le compte administratif de l'exercice 2022.

2) Approuver le compte de gestion

- Statuer sur l'ensemble des opérations effectuées en 2022 et sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes actions budgétaires,

- Déclarer que le compte de gestion (annexe 2 extrait partiel) dressé pour l'exercice 2022 par Madame la Responsable du service de gestion comptable du Roussillonnais, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après avoir entendu la présentation, Monsieur le Vice-Président propose au comité syndical de :

3) Affecter le résultat 2022

- Le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat en section de fonctionnement de 4 515 174,93 € qu'il est proposé d'affecter comme suit :
 - 1 891 344,26 € à la section d'investissement au compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé du budget principal 2023
 - 2 623 830,67 € reportés à la section de fonctionnement au compte 002 excédent de fonctionnement reporté du budget principal 2023
- Le compte administratif du budget annexe fait apparaître un résultat en section de fonctionnement de 4 160 868,43 € qu'il est proposé de reporter au compte 002 excédent de fonctionnement reporté du budget annexe 2023.

➤ **Approuver** la proposition d'affectation des résultats du compte administratif 2022 et m'autoriser à effectuer toutes les démarches utiles et à signer tout acte y afférent.

Pièces jointes en annexe :

- Annexe 1 : CA 2022

SYNDICAT MIXTE DE LA ZIP SALAISE SABLONS
CA 2022- BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAPITRE 011	ARTICLE	CHARGES A CARACTERE GENERAL	CA 2022
	60611	Eau et assainissement	252,65
	60612	Energie électricité	11 501,33
	60622	Carburants	2 949,24
	60632	Fournitures de petit équipement	3 263,05
	6064	Fournitures administratives	1 341,03
	6068	Autres matières et fournitures	610,00
	611	Contrats prestations services	19 726,72
	6135	Locations mobilières	4 841,84
	61521	Entretien de terrains	98 026,09
	615221	Bâtiments publics	2 339,45
	615231	Voirie	1 267,20
	615232	Réseaux	840,20
	61551	Entretien matériel roulant	189,00
	61558	Entretien autres biens mobiliers	1 701,16
	6156	Maintenance	11 359,47
	6168	Prime d'assurances autre	15 978,87
	617	Etudes et recherches	40 260,24
	6182	Documentation générale et technique	586,00
	6184	Versement à des organismes de formation	3 096,00
	6188	Autres frais divers	5 452,61
	6226	Honoraires	936,60
	6238	Frais divers de publicité	6 387,72
	6251	Voyages et déplacements	2 864,32
	6257	Réceptions	2 692,20
	6261	Frais d'affranchissement	686,27
	6262	Frais de télécommunication	4 756,58
	6281	Concours divers (cotisation...)	9 950,00
	6288	Autres services extérieurs	8 230,96
	63512	Taxes foncières	3 620,00
TOTAL 011			265 706,80
CHAPITRE 012	ARTICLE	CHARGES DE PERSONNEL	CA 2022
	6332	Cotisation au FNAL	101,00
	6336	Cotisations CNG,CG de la FPT	2 467,18
	6338	Autres impôts et taxes	398,13
	64111	Rémunération principale (PT)	56 729,58
	64112	NBI, SFT et Indemnité de résidence (PT)	1 036,08
	64118	Autres indemnités (PT)	22 443,46
	64131	Rémunérations (PNT)	47 416,66
	64138	Autres indemnités (PNT)	28 460,16
	6451	Cotisations à l'URSSAF	29 740,97
	6453	Cotisations caisses de retraite	24 060,28
	6454	Cotisations ASSEDIC	3 077,65
	6455	Cotisation pour assurance du personnel	1 530,49
	6474	Versements aux autres œuvres sociales	1 474,09
	6475	Médecine du travail, pharmacie	916,33
	6488	Autres charges	2 889,60
TOTAL 012			222 741,66

CHAPITRE	ARTICLE		CA 2022
022		DEPENSES IMPREVUES FONCTIONNEMENT	
	022	Dépenses imprévues fonctionnement	0,00
TOTAL 022			0,00
CHAPITRE	ARTICLE		CA 2022
042		OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION	
	6811	Dot Amort Immo Corporelles et Incorporelles	298 785,08
TOTAL 042			298 785,08
CHAPITRE	ARTICLE		CA 2022
65		AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	
	65888	autres ch diverses de gestion courante	1,25
TOTAL 65			1,25
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022			787 234,79

SYNDICAT MIXTE DE LA ZIP SALAISE SABLONS
CA 2022 BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT
RECETTES

CHAPITRE	ARTICLE		CA 2022
002		EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	
	002	Excédent antérieur reporté	2 961 279,22
TOTAL 002			2 961 279,22
CHAPITRE	ARTICLE		CA 2022
013		ATTENUATION DE CHARGES	
	6419	Remb rémunération de personnel	511,70
	6459	Remb sur charges de SS	1 982,00
TOTAL 013			2 493,70
CHAPITRE	ARTICLE		CA 2022
042		OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	
	777	Subv transférées au résultat	193 333,32
TOTAL 042			193 333,32
CHAPITRE	ARTICLE		CA 2022
74		DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	
	7472	Subvention Région	0,00
	7473	Subvention Département	0,00
	74758	Subvention Groupement de collectivités EBER	0,00
	7488	Autres attributions et participations	305 492,00
TOTAL 74			305 492,00
CHAPITRE	ARTICLE		CA 2022
75		AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
	7551	Excédent budgets annexes	1 822 300,04
	7588	Autres produits diverses de gestion courante	1,13
TOTAL 75			1 822 301,17
CHAPITRE	ARTICLE		CA 2022
77		PRODUITS EXCEPTIONNELS	
	7718	Autres produits	14 600,00
	773	Mandats annulés (exercic antérieurs)	2 356,86
	7788	Produits exceptionnels divers	553,45
TOTAL 77			17 510,31
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022			5 302 409,72

DEPENSES

CHAPITRE	ARTICLE		CA 2022
020		SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	
	020	Dépenses imprévues investissements	0,00
TOTAL 020			0,00
CHAPITRE 040		OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	CA 2022
	13912	Régions	64 444,44
	13913	Départements	64 444,44
	139158	Autres groupements	64 444,44
TOTAL 040			193 333,32
CHAPITRE 041		OPERATIONS PATRIMONIALES	CA 2022
	2128	Autres agencements et aménagements	121 649,91
	2151	Réseaux de voirie	1 719 566,26
TOTAL 041			1 841 216,17
CHAPITRE 20		IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	CA 2022
	2031	Frais d'étude	0,00
	2051	Concessions, droits similaires	1 725,60
TOTAL 20			1 725,60
CHAPITRE 204		SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	CA 2022
	204181	Autres : biens mobiliers, matériel	0,00
TOTAL 204			0,00
CHAPITRE 21		IMMOBILISATIONS CORPORELLES	CA 2022
	2111	Terrains nus	0,00
	2118	Autres terrains	1 822 300,04
	2121	Plantations d'arbres	0,00
	2128	Autres agencements et aménagements	24 329,98
	2151	Réseaux de voirie	343 913,25
	2158	Autres matériels et outillage	0,00
	2181	Installations générales agencement divers	4 797,37
	2183	Matériel de bureau / informatique	2 550,30
	2184	Mobilier	1 627,70
	2188	Autres immobilisations corporelles	0,00
TOTAL 21			2 199 518,64
CHAPITRE 27		AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	CA 2022
	2764	Créances / particuliers et autres personnes de droit privé	1 500 000,00
TOTAL 27			1 500 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022			5 735 793,73

RECETTES

CHAPITRE	ARTICLE		CA 2022
001		SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	
	001	Solde d'exécution d'investissement reporté	3 054 748,26
TOTAL 001			3 054 748,26
CHAPITRE	ARTICLE		CA 2022
040		OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	
	28031	Amortissement frais d'études	15 375,60
	2804181	Autres : biens mobiliers, matériel	8 805,18

	280422	Privé : bâtiments et installations	193 333,32
	28121	Amortissement des plantations	151,28
	28181	Installations générales aménagement	707,60
	28182	Matériel de transport	2 760,15
	28183	Matériel de bureau et informatique	3 925,17
	28184	Mobilier	2 284,59
	28188	Autres immobilisations corporelles	71 442,19
TOTAL 040			298 785,08
CHAPITRE	ARTICLE		CA 2022
041		OPERATIONS PATRIMONIALES	
	2764	Créance sur les particuliers	1 841 216,17
TOTAL 041			1 841 216,17
CHAPITRE	ARTICLE		CA 2022
13		SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	
	1312	sub équip transf Région	0,00
	1313	sub équip transf Département	0,00
	13158	sub des autres groupements	0,00
	1322	Région	0,00
	1323	Département	0,00
	13258	Autres groupements de collectivités EBER	0,00
	1328	Autres	472 000,00
TOTAL 13			472 000,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 2022			5 666 749,51

SYNDICAT MIXTE DE LA ZIP SALAISE SABLONS
CA 2022 BUDGET ANNEXE - FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	ARTICLE		CA 2022
011		CHARGES A CARACTERE GENERAL	
	608	Frais terrains en cours d'aménagement	0,00
	63512	Taxes foncières	6 502,00
TOTAL 011			6 502,00
CHAPITRE	ARTICLE		CA 2022
022		DEPENSES IMPREVUES FONCTIONNEMENT	
	6522	Dépenses imprévues fonctionnement	0,00
TOTAL 022			0,00
CHAPITRE	ARTICLE		CA 2022
042		OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	
	60315	Variation stocks terrains à aménager	6 134 472,77
	6811	Dot amort immos incorporelles et corporelles	17 408,39
TOTAL 042			6 151 881,16
CHAPITRE	ARTICLE		CA 2022
65		AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	
	6522	Reversement excédent bud annexe	1 822 300,04
TOTAL 65			1 822 300,04
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022			7 980 683,20

SYNDICAT MIXTE DE LA ZIP SALAISE SABLONS
CA 2022 BUDGET ANNEXE - FONCTIONNEMENT

RECETTES

CHAPITRE	ARTICLE		CA 2022
002		EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE FONCTIONNEMENT	
	002	Excédent antérieur reporté Fonct	5 994 706,21
TOTAL 002			5 994 706,21
CHAPITRE	ARTICLE		CA 2022
042		OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	
	60315	Variation stocks terrains à aménager	4 318 635,73
TOTAL 042			4 318 635,73
CHAPITRE	ARTICLE		CA 2022
70		PRODUITS DES SERVICES	
	7015	Vente de terrains aménagés	1 822 300,04
	70688	Autres prestations de services	480,00
TOTAL 70			1 822 780,04
CHAPITRE	ARTICLE		CA 2022
75		AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
	752	Revenus des immeubles	5 377,00
	7588	Autres produits divers gestion courante	13,65
TOTAL 75			5 390,65
CHAPITRE	ARTICLE		CA 2022
77		PRODUITS EXCEPTIONNELS	
	773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	19,00
TOTAL 77			19,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022			12 141 531,63

SYNDICAT MIXTE DE LA ZIP SALAISE SABLONS
CA 2022 BUDGET ANNEXE - INVESTISSEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	ARTICLE		CA 2022
001		SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	
	001	Solde d'exécution d'investissement reporté	4 356 343,27
TOTAL 001			4 356 343,27
CHAPITRE	ARTICLE		CA 2022
020		DEPENSES IMPREVUES INVESTISSEMENT	
	2135	Dépenses imprévues investissement	0,00
TOTAL 020			0,00
CHAPITRE	ARTICLE		CA 2022
040		OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	
	315	Terrains à aménager	4 318 655,73
TOTAL 040			4 318 655,73
CHAPITRE	ARTICLE		CA 2022
21		IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
	2135	Installations générales, agencements, aménagements	0,00
	2183	Matériel de bureau et informatique	0,00
	2184	Mobilier	0,00
TOTAL 040			0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022			8 674 999,00

SYNDICAT MIXTE DE LA ZIP SALAISE SABLONS
CA 2022 BUDGET ANNEXE - INVESTISSEMENT

RECETTES

CHAPITRE	ARTICLE		CA 2022
040		OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	
	28135	Installations générales	2 280,00
	28183	Matériel de bureau-informatique	1 006,73
	28184	Mobilier	1 170,85
	28188	Autres immo corporelles	12 950,81
	315	Terrains à aménager	6 134 472,77
TOTAL 040			6 151 881,16
CHAPITRE	ARTICLE		CA 2022
27		AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
	2764	Créances sur les particuliers	0,01
TOTAL 27			0,01
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 2022			6 151 881,17

**SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE
DE SALAISE-SABLONS**

Rapport de Madame la Présidente au Comité Syndical

Séance du 6 avril 2023 – 9h30

Rapport n° 2023/504

Incidence financière : oui

Dépenses : oui

Recettes : oui

Prévue au budget :

Objet : Budget primitif 2023 - budget principal et budget annexe

Exposé des motifs :

Il est rappelé qu'au regard du contexte juridique dans lequel évolue le projet INSPIRA depuis le printemps 2019, avec les deux recours en annulation à l'encontre des Arrêtés Préfectoraux de Déclaration d'Utilité Publique (jugement défavorable à la DUP valant annulation de celle-ci le 31 janvier 2023) et d'Autorisation Unique (procédure d'appel qui fait suite à l'annulation AP en mai 2021), le Comité Syndical, avait opéré les choix suivants :

- Ralentissement des objectifs d'aménagement sur les années 2019 et 2020 par le vote de l'avenant 6 au contrat de concession, délibération n° 2019/346 du 3 octobre 2019 et sur les années 2021 et 2022 par le vote de l'avenant 9 au contrat de concession, délibération n° 2021/447 du 15 novembre 2021
- Décision de maintien en 2020 des participations des membres à un niveau identique à celui de 2019 permettant de conforter et d'assurer aux membres la continuité de leurs versements afin d'être en capacité de reprendre rapidement la dynamique d'aménagement.

D'autre part compte tenu du retrait du Département de l'Isère au 31 décembre 2022 pour se mettre en conformité avec la loi NOTRe, les nouveaux statuts s'appliquent au 01/01/2023, la Région Auvergne Rhône-Alpes ayant 55,56 % des sièges et la Communauté de Commune Entre Bièvre et Rhône 44,44 %.

Compte tenu de ces résolutions et d'une préparation budgétaire 2023 réalisée dans le respect du cadre des principes financiers et du débat d'orientation budgétaire 2023, il est proposé de voter les sections de fonctionnement des budgets primitifs 2023 du budget principal et du budget annexe en sur-équilibre.

Le vote d'un budget prévisionnel en sur-équilibre est autorisé dans le cadre des articles L.1612-6 et L.1612-7 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ainsi il est admis :

- un excédent de la section de fonctionnement provenant uniquement des résultats du compte administratif de l'exercice précédent,
- un excédent de la section d'investissement quelle qu'en soit l'origine.

Le projet Inspira s'inscrit sur plusieurs années avec des pics d'investissements selon le calendrier opérationnel. Il est donc normal et nécessaire que le budget soit en sur-équilibre pour éviter de solliciter, les années à fortes consommations, des appels de fonds conséquents aux membres et pour étaler dans le temps leurs contributions.

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2023 s'établit comme suit :

BUDGET PRINCIPAL BP 2023

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<i>Recettes</i>	6 262 830.67 €	3 531 044.22 €
<i>Dépenses</i>	2 596 799.96 €	3 531 044.22 €
Sur-équilibre	3 666 030.71 €	-

BUDGET ANNEXE BP 2023

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<i>Recettes</i>	8 492 524.16 €	6 854 773.56 €
<i>Dépenses</i>	6 867 773.56 €	6 854 773.56 €
Sur-équilibre	1 624 750.60 €	-

I – Le budget principal

A) Le fonctionnement du budget principal

- **Les dépenses de fonctionnement 2023** atteignent un montant de 2 596 799,96 € et se décomposent en :
- Opérations réelles pour 1 216 100 €
 - Opérations d'ordre et d'équilibre pour 1 380 699,96 €

La structure globale des dépenses de la section de fonctionnement du BP 2023 se présente comme suit :

- 30 % de charges à caractère général, soit 785 000 €,
- 12 % de charges de personnel, soit 304 000 €,
- 2 % d'autres charges de gestion courantes regroupant essentiellement les participations et subventions de fonctionnements versées, soit 57 100 € :
 - ✓ 5 000 € au CEN pour l'étude concernant la réalimentation de la nappe,
 - ✓ 5 000 € à la Communauté de Communes Entre Bièvre Et Rhône pour les études sur la ressource en eau,
 - ✓ 40 000 € dans le cadre de la mise à disposition du bassin de la Fontanaise au SIRRA,
 - ✓ 7 000 € au SIRRA pour régler un arriéré de dépenses d'entretien de la Sanne sur les années 2017/2018,
 - ✓ 100 € cumulant les arrondis DGFIP dans le cadre du prélèvement à la source (PAS) ainsi qu'une admission en non-valeur
- 13 % de dotations aux amortissements, soit 321 900 €,
- 3 % de dépenses imprévues, soit 70 000 €
- 40% correspondant à un virement d'équilibre à la section d'investissement, soit 1 058 799,96 €

a) Les charges à caractère général représentent un montant de 785 000 €.

Elles sont constituées par :

- Le fléchage à partir de cette année d'un budget dédié à la mise en œuvre d'une politique globale de transition du projet Inspira représentant pour 2023 241 000 € soit 31 % permettant notamment le lancement d'une campagne de concertation locale et l'actualisation de la charte, une assistance pour le déploiement des 340 mesures environnementales et des études de réduction des impacts, un état des lieux / étude d'optimisation de la logistique poids lourds industrielle de la zone, une étude d'évaluation d'impact en santé, une étude prospective visant l'objectif de la neutralité carbone d'ici 2050, un plan d'actions et d'animation de la faune et la flore sur les sites ex-situ, une mission de conseils en économie circulaires et permettant le déploiement des énergies renouvelables, des actions adaptées en communication que ce soit sous forme de supports, publications, animations ou actions diverses tournées vers les entreprises, les associations et le grand public, la mise en place du dispositif BeeMonitoring / biosurveillance, une mission d'accompagnement globale sur le projet en transition,
- Les frais d'études-recherches, expertises et outils de développement pour 137 100 €, soit 18 % comprenant les études relatives au Dossier d'Autorisation (suivi biodiversité), les missions d'appui juridique (révision du pacte financier...), les outils et la stratégie de communication (phase conception) ; les frais d'audit, d'accompagnement et de veille juridique concernant le Système de Management Environnemental (ISO 14001), une mission de surveillance du bassin de la Fontanaise, une mission d'étude paysagère ainsi que les adhésions aux réseaux ARADEL, PALME, OREE, Inspira Entreprises, Objectif Opérateurs Ferroviaires de Proximité, Association Nationale des Acheteurs Publics, ATMO Auvergne-Rhône-Alpes, Medlink Ports, Axelera pôle de compétitivité chimie-environnement et Tenerrdis pôle de compétitivité de la transition énergétique,
- Les charges et dépenses d'entretien des terrains de la zone INSPIRA et des sites ex-situ, incluant notamment la continuité des mesures environnementales imposées par les arrêtés Préfectoraux pour 208 000 € soit 26 % : débroussaillage et entretien des espaces verts in situ et ex situ incluant les mares et nichoirs, paillage, semences et graines d'origine sauvage ; entretien des postes voirie-réseaux-signalisation-équipements publics ; les études nécessaires au suivi de la qualité de l'eau de la nappe ainsi que la surveillance/analyse des eaux du canal du Rhône ; les convention de gestion environnementale avec les agriculteurs ; l'évacuation des déchets et dépôts sauvages ; la collecte et l'évacuation des déchets des poubelles installées sur la zone et une provision pour faire stériliser les chats sauvages,
- Le budget communication/marketing d'INSPIRA incluant l'ensemble des outils de communication (phase réalisation) avec la mise en place de la stratégie et des actions marketing (insertions presse, différents supports de communication et objets publicitaires, cartographie, colloques et frais divers événementiel, films/photos/interviews, locations de salles, frais de déplacements, animations publiques, conférences et réceptions), pour 81 000 €, soit 10 %,
- L'ensemble des frais de fonctionnement de la maison de projet, classée établissement recevant du public, incluant aussi bien les achats de matière et fournitures, fluides et documentations, assurances, contrôles et maintenance des différents équipements et matériels informatique, frais automobiles, affranchissements et télécommunications, publications diverses (marchés et offres d'emploi), les réparations sur bâtiment, les frais de location mobilière (véhicule, téléphonie, photocopieur, machine à affranchir et écrans salle de réunion), formations et taxes foncières pour 117 900 € soit 15 %,

b) Les charges de personnel s'élèvent à 304 000 € (reconduction du montant inscrit au BP 2022), permettant le financement de :

- 2,8 postes en ETP en année pleine dont 1 poste de responsable administrative et communication et 1 poste de responsable technique et environnement à 100% ainsi qu'1 poste de responsable finances et gestion à 80%
- 1 poste de direction de la transition en contrat de projet d'1 an à 100%
- 1 poste d'adjoint technique polyvalent à 30% à partir du 1^{er} mars
- 2 stagiaires de l'enseignement supérieur sur la période du 3 avril au 31 août inclus, dont 1 en Master Management stratégique / management des PME et des ETI Internationales à l'Université Lumière Lyon 2 et 1 en Master Management de projet à l'ECEMA Lyon
- 1 alternante en MBA Direction et stratégie d'entreprise à Pigier Lyon à partir de septembre et pour une durée de 2 ans
- Une provision complémentaire afin de reconduire la prévision du BP 2022, et permettre le renfort de l'équipe

Les charges de personnel se répartissent comme suit :

- 211 000,00 €, soit 69% environ de rémunérations brutes versées aux agents,
- 98 000,00 € de charges patronales.

➤ **Les recettes de fonctionnement 2023** d'un montant de 6 262 830,67 € se décomposent comme suit :

- 2 623 830,67 € d'excédent antérieur reporté de l'exercice 2022,
- 51% de participations statutaires des collectivités membres, pour un total de 3 200 000 € soit 1 760 000 € provenant de la Région Auvergne Rhône Alpes et 1 440 000 € provenant d'Entre Bièvre et Rhône Communauté de Communes,
- 200 000 € issu de la convention portant sur le reversement partiel des recettes fiscales issues de la Taxe Foncière sur le Bâti acquittée par les entreprises de la zone INSPIRA perçus par les communes de Salaise sur Sanne et Sablons,
- 38 000 € de participations autres dans le cadre de la mission de conseil en économie circulaire (ADEME 21 000 €), du projet BéoMonitoring (12 000 €) et des études réalisées dans le cadre de la convention de partenariat pour le développement d'Inspira (CNR 5 000 €),
- 6 000 € de produit des locations de salles et bureaux la Maison de projet et domiciliation.
- 195 000 € permettant les opérations d'ordre d'amortissements des subventions d'équipements perçues depuis 2017.

La section de fonctionnement du budget primitif 2023 du budget principal présente un suréquilibre de 3 601 030,71 €.

B) L'investissement du budget principal

➤ **Les dépenses d'investissement 2023** atteignent un montant de 3 531 044,22 €.

Elles se décomposent comme suit :

- 69 044,22 € de solde d'exécution d'investissement reporté de l'exercice 2022
- Opérations réelles pour 3 267 000,00€ :
 - Contrat de concession pour 2 200 000 € soit 67% dont 1 800 000 € d'avance sur participation pour cession d'équipements public et 400 000 € de participation d'équilibre

- Subvention d'équipement de 576 000 € (18 %) versée à SNCF réseau correspondant au versement n° 3 et au solde de l'étude Projet (phase PRO) pour 54.000 € ainsi qu'aux versements N° 1 et 2 / 6 des Travaux (phase REA) pour 522 000 € concernant l'amélioration de la desserte ferroviaire d'INSPIRA en collaboration avec l'Etat via la DREAL et la Région – Contrat de Projet Etat-Région,
 - 96 000 € (3%) de frais d'étude concernant l'optimisation des usages et des prélèvements de la ressource en eau pour les usages industriels,
 - Campagne de mise en place de panneaux de signalisation routière sur routes départementales, nationale 7 et autoroute A7 permettant la promotion du site INSPIRA en collaboration avec le GIE Osiris pour 90 000 € (3%),
 - Aménagement dans le cadre du respect des mesures environnementales et imposées initialement par les arrêtés Préfectoraux : plantations d'arbres et d'arbustes pour 50 000 € (1,5 %),
 - Acquisition de parcelles ex-situ dans le cadre de compensations environnementales pour 20 000 €,
 - Une provision de 20 000 € pour l'assistance aux réponses d'appels à projet et fonds européens,
 - Une provision de 10 000 € pour la réfection du site internet,
 - Mise en place sur la zone Nord de panneaux de limitation de vitesse/sureté pour 8 000 €,
 - Une provision de 20 000 € pour l'entretien de la Maison de projet (réfection lasure de la façade bois, réfection peinture péniche...),
 - Une provision installations générales, agencement, aménagement pour 20 000 €,
 - Une somme de 7 000 € pour les autres immobilisations (remorque pour la Dacia, matériel informatique et mobilier),
 - L'inscription d'une somme de 150 000 € en dépenses imprévues d'investissement (4,5 %).
- Opérations d'ordre pour l'amortissement des subventions d'équipements perçues à partir de 2017 : 195 000 €,

➤ **Les recettes d'investissement**

Les recettes d'investissement 2023 d'un montant de 3 531 044,22 € se décomposent comme suit :

- 1 891 344,26 € correspondant à l'excédent de fonctionnement capitalisé provenant de l'affectation du résultat 2022 soit 54%,
- 250 000 € (7 % environ) de subvention d'investissement de la Compagnie Nationale du Rhône pour participer à l'aménagement du domaine fluvial (convention de partenariat 2016-2023),
- 9 000 € de FCTVA,
- 53 940 € de subventions d'investissement autres dans le cadre de l'étude sur la ressource en eau (Agence de l'eau pour 37 200 € et Osiris pour 16 740 €)
- 321 900 € (9%) pour permettre les écritures d'amortissement des acquisitions et subventions d'équipement versées,
- 1 058 799,96 € (30%) correspondant à un virement d'équilibre en provenance de la section de fonctionnement.

II – Le budget annexe

A) Le fonctionnement du budget annexe

➤ **Les dépenses de fonctionnement 2023** atteignent un montant de 6 867 773,56 €.

Les dépenses de la section de fonctionnement se présentent en quatre chapitres budgétaires :

- Le chapitre 011 représente les charges à caractère général pour 13 000 € (dont 10 000 € pour les taxes foncières),
 - Le chapitre 042 pour 4 318 655,73 € correspond à l'opération d'ordre entre section pour permettre l'enregistrement de la variation du stock de terrains à aménager,
 - Le chapitre 023 inscrit un virement d'équilibre à la section d'investissement pour 2 536 117,83 €.
- **Les recettes de fonctionnement 2023 d'un montant de 8 492 524,16 €** se répartissent comme suit :
- 4 160 868,43 € d'excédent antérieur reporté de fonctionnement 2022,
 - 4 331 655,73 € permettant d'effectuer les écritures de mise à jour des stocks 2023 des terrains d'INSPIRA.

La section de fonctionnement du budget primitif 2023 du budget annexe présente un suréquilibre de 1 624 750,60 €.

B) L'investissement du budget annexe

- **Les dépenses d'investissement 2023** représentent un montant de 6 854 773,56 € et se décomposent comme suit :
- 2 523 117,83 € de solde d'exécution d'investissement reporté de 2022,
 - 4 331 655,73 € permettant les écritures de variation de stocks de terrains à aménager.
- **Les recettes d'investissement 2023** d'un montant de 6 854 773,56 € sont constituées par :
- 4 318 655,73 € pour permettre les écritures de stock des terrains à aménager,
 - 2 536 117,83 € représentant un virement d'équilibre en provenance de la section de fonctionnement.

Pour mémoire, les dernières annuités de paiement versées en 2020 par Isère Aménagement pour les terrains acquis en 2014 et 2017 et enregistrées en recettes de la section d'investissement du budget annexe n'ont pas été reversées au budget principal en 2020, 2021, 2022 et ne seront pas reversées non plus en 2023, le budget étant en suréquilibre.

Cette somme d'un montant de 1 584 586,04 € profitera aux besoins de financement des prochains budgets et est conservé en réserve.

L'ensemble de ces crédits estimatifs est détaillé dans les tableaux ci-joints (Annexe 1).

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

➤ **Approuver** le projet de budget 2023, ci-joint en Annexe 1, présenté en budget principal et budget annexe, de voter les crédits qui y sont inscrits et les suréquilibres proposés.

Pièce jointe en annexe :

- Annexe 1 : Projet de budget 2023

SYNDICAT MIXTE DE LA ZIP SALAISE SABLONS
BUDGET PRINCIPAL 2023 - FONCTIONNEMENT
DEPENSES

CHAPITRE 011	ARTICLE		BP 2022	CA 2022	#	BP 2023
		CHARGES A CARACTERE GENERAL				
	60611	Eau et assainissement	2 000,00	252,65	1 747,35	2 000,00
	60612	Energie - Electricité	13 000,00	11 501,33	1 498,67	20 000,00
	60622	Carburants	2 000,00	2 949,24	-949,24	3 500,00
	60632	Fournitures de petit équipement	3 000,00	3 263,05	-263,05	3 000,00
	6064	Fournitures administratives	3 000,00	1 341,03	1 658,97	3 000,00
	6068	Autres mat et fournitures	0,00	610,00	-610,00	0,00
	611	Contrats prestations services	21 000,00	19 726,72	1 273,28	12 400,00
		Vérification clim PAC - électrique-portail-chauffage- détection incendie-alarme-dératisation-	5 000,00	3 334,09	1 665,91	4 000,00
		Entretien locaux et espaces extérieurs	15 000,00	15 802,69	-802,69	6 000,00
		Vidéosurveillance-télésurveillance-tableau lumineux-écrans salle péniche	1 000,00	589,94	410,06	2 400,00
	6135	Locations mobilières	5 000,00	4 841,84	158,16	13 000,00
		véhicule Direction - téléphonie vo IP - machine à affranchir - photocopieur - écrans salle péniche -				
	61521	Entretien et réparation biens immobiliers terrains	152 000,00	98 026,09	53 973,91	182 000,00
		Entretien espaces verts in situ/mares et nichoirs	50 000,00	29 588,05	20 411,95	50 000,00
		Nettoyage / évacuation déchets	12 000,00	7 179,24	4 820,76	10 000,00
		Suivi qualité eaux sous-terraines	7 000,00	5 379,84	1 620,16	9 000,00
		Suivi bruits / trafic routier	15 000,00	16 408,20	-1 408,20	0,00
		Entretien espaces verts ex situ biodiversité incluant paillage, semences et graines d'origine sauvage	65 000,00	35 196,96	29 803,04	60 000,00
		panneaux bassin GTS	3 000,00	2 680,20	319,80	0,00
		Surveillance qualité air - odeur	0,00	1 593,60	-1 593,60	0,00
		Surveillance/analyse des eaux canal du Rhône	0,00	0,00	0,00	9 000,00
		Convention n° 2 Atmo SOLDE	0,00	0,00	0,00	44 000,00
	615221	Entretien et réparations sur bâtiments	5 000,00	2 339,45	2 660,55	5 000,00
		Diverses réfection extérieures maison de projet				
	615231	Entretien et réparation sur biens immobiliers voies	2 000,00	1 267,20	732,80	10 000,00
	615232	Entretien et réparation sur biens immobiliers réseaux (eaux pluviales, éclairage, ouvrages hydrauliques, panneau Atmo, mobilier urbain...)	10 000,00	840,20	9 159,80	10 000,00
		Gestion des équipements publics - autres	10 000,00	840,20	9 159,80	10 000,00
	61551	Entretien matériel roulant	2 000,00	189,00	1 811,00	1 000,00
	61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	1 701,16	-1 701,16	2 000,00
	6156	Maintenance	8 000,00	11 359,47	-3 359,47	10 000,00
		Logiciels de gestion	1 300,00	1 299,76	0,24	1 300,00
		Système informatique-sauvegarde en ligne-- photocopieur-téléphonie-alarmes - intervention réparations matériel	6 700,00	10 059,71	-3 359,71	8 700,00
	6168	Prime d'assurances	14 000,00	15 978,87	-1 978,87	10 000,00
		Auto mission agents et élus - locaux véhicules Syndicat Mixte	4 700,00	4 642,26	57,74	5 700,00
		Maladie des agents	9 300,00	11 336,61	-2 036,61	4 300,00
	617	Etudes et recherches	110 000,00	40 260,24	69 739,76	319 600,00
		Etudes dossier d'autorisation (suivi biodiversité)	40 000,00	23 064,24	16 935,76	40 000,00
		Etude paysagère	0,00	0,00	0,00	35 000,00
		AMO pour le déploiement des 340 mesures environnementales et les études "réduction des impacts"	0,00	0,00	0,00	25 000,00
		Plan d'action animation faunes/ flores sites compensatoires	0,00	0,00	0,00	10 000,00
		Evaluation impact en santé	0,00	0,00	0,00	10 000,00
		Prestations conseils en économie circulaire	0,00	0,00	0,00	36 000,00
		Objectif neutralité Carbone 2050	0,00	0,00	0,00	20 000,00
		Objectif déploiement EnR	0,00	0,00	0,00	0,00
		Concertation locale	0,00	0,00	0,00	20 000,00
		Accompagnement "Inspira 2"	0,00	0,00	0,00	30 000,00
		Etat des lieux et optimisation de la logistique PL industrielle	0,00	0,00	0,00	20 000,00
		Actualisation de la Charte Inspira	0,00	0,00	0,00	10 000,00

	Mission accompagnement SMES	0,00	0,00	0,00	4 700,00
	Veille juridique SMES	0,00	0,00	0,00	5 900,00
	Mission surveillance du bassin	0,00	0,00	0,00	8 000,00
	Mission d'appui juridique	30 000,00	2 520,00	27 480,00	10 000,00
	Mission d'appui financière et fiscale	20 000,00	8 400,00	11 600,00	0,00
	Outil de développement économique	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00
	Outils et stratégie communication	10 000,00	6 276,00	3 724,00	10 000,00
	Outils et stratégie de communication transition				
	Inspira	0,00	0,00	0,00	10 000,00
	Etudes diverses	0,00	0,00	0,00	15 000,00
6182	Documentation générale et technique	3 000,00	586,00	2 414,00	3 000,00
6184	Versement à des organismes de formation	3 000,00	3 096,00	-96,00	6 000,00
6188	Autres frais divers	12 000,00	5 452,61	6 547,39	11 000,00
	Mise à jour et services complémentaires site internet	3 000,00	2 833,04	166,96	3 000,00
	Paramétrage réseau-stockage informatique - Domaine et hébergement site-licences messagerie et teams-réparations - N4DS-	3 000,00	1 472,57	1 527,43	2 000,00
	conférences-salons événements	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
	travaux divers maison de projet	0,00	1 147,00	-1 147,00	0,00
6227	Frais d'actes de contentieux	0,00	936,60	-936,60	1 000,00
	Dossier Ullman	0,00	936,60	-936,60	1 000,00
6238	Publicités, publications, relations publiques	82 000,00	6 387,72	75 612,28	50 000,00
	Annonces et insertions	9 000,00	331,76	8 668,24	9 000,00
	Achats espaces presse publicitaires	40 000,00	2 198,40	37 801,60	10 000,00
	Impressions documents communication (affiches de communication ex situ, fiche identité, plaquettes et divers documents graphiques, documents concertation, traduction...)	25 000,00	3 857,56	21 142,44	10 000,00
	Supports communication transition Inspira	0,00	0,00	0,00	15 000,00
	Cartographie	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
	Objets publicitaires - colloques et événementiel	5 000,00	0,00	5 000,00	3 000,00
6251	Voyages et déplacements	10 000,00	2 864,32	7 135,68	5 000,00
6257	Réception	6 000,00	2 692,20	3 307,80	6 000,00
6261	Frais d'affranchissement	2 500,00	686,27	1 813,73	1 500,00
6262	Frais de télécommunication	6 000,00	4 756,58	1 243,42	4 000,00
	Internet	2 100,00			
	Abonnement mobiles + conso hors forfait	1 500,00	4 540,58	1 459,42	3 700,00
	Abonnement ligne fixe + consommation + SIM	2 400,00			
	alarme	0,00	216,00	-216,00	300,00
6281	Concours divers	10 000,00	9 950,00	50,00	15 000,00
	PALME-ARADEL-MEDLINK PORTS-OREE-OBJECTIF				
	OFFP-INSPIRA ENTREPRISES-ASSOCIATION	10 000,00	9 950,00	50,00	15 000,00
	ACHETEURS PUBLICS-ATMO-				
6288	Autres services extérieurs divers	21 000,00	8 230,96	12 769,04	72 000,00
	Films, photos, location salles et autres frais événementiel/communication	10 000,00	4 221,60	5 778,40	10 000,00
	Vidéo / animation autour des enjeux environnementaux	0,00	0,00	0,00	10 000,00
	Animation réunions publiques-séminaires report modal et autres animations	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
	indemnisation agriculteurs propriétaires	0,00	0,00	0,00	2 000,00
	collecte et évacuation déchets poubelles ZIP	0,00	0,00	0,00	2 000,00
	stérilisation chats SACPA	0,00	0,00	0,00	2 000,00
	Actions économie circulaire et RSE	0,00	0,00	0,00	5 000,00
	Animations environnementales (terrain + conférences)	0,00	0,00	0,00	5 000,00
	Dispositif BeeeMonitoring / ruches	0,00	0,00	0,00	25 000,00
	AUDIT ISO	2 500,00	2 772,00	-272,00	2 500,00
	Signatures électroniques-dématérialisation	500,00	54,00	446,00	500,00
	Autres services extérieurs divers	3 000,00	1 183,36	1 816,64	3 000,00
63512	Taxes foncières	4 000,00	3 620,00	380,00	4 000,00
637	Autre impôts et taxes (taxe hydraulique provision)	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00
TOTAL 011		521 500,00	265 706,80	255 793,20	785 000,00

CHAPITRE	ARTICLE		BP 2022	CA 2022	#	BP 2023
012		CHARGES DE PERSONNEL				
	6332	Cotisation au FNAL	200,00	101,00	99,00	200,00
	6336	Cotisations CNG,CG de la FPT	3 200,00	2 467,18	732,82	3 200,00
	6338	Autres impôts et taxes	500,00	398,13	101,87	500,00
	64111	Rémunération principale (PT)	55 000,00	56 729,58	-1 729,58	75 000,00
	64112	NBI, SFT et Indemnité de résidence (PT)	2 000,00	1 036,08	963,92	2 000,00
	64118	Autres indemnités (PT)	25 000,00	22 443,46	2 556,54	26 000,00
	64131	Rémunérations (PNT)	76 000,00	47 416,66	28 583,34	64 000,00
	64138	Autres indemnités (PNT)	48 000,00	28 460,16	19 539,84	44 000,00
	6451	Cotisations à l'URSSAF	45 000,00	29 740,97	15 259,03	40 000,00
	6453	Cotisations caisses de retraite	32 000,00	24 060,28	7 939,72	31 000,00
	6454	Cotisations ASSEDIC	4 100,00	3 077,65	1 022,35	4 100,00
	6455	Cotisation pour assurance du personnel	4 000,00	1 530,49	2 469,51	4 000,00
	6456	Cotisations FNC suppl familiale	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
	6474	Versements aux autres œuvres sociales	1 500,00	1 474,09	25,91	2 000,00
	6475	Médecine du travail, pharmacie	700,00	916,33	-216,33	1 000,00
6488	Autres charges	4 800,00	2 889,60	1 910,40	5 000,00	
TOTAL 012			304 000,00	222 741,66	81 258,34	304 000,00
CHAPITRE	ARTICLE		BP 2022	CA 2022	#	BP 2023
042		OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION				
	6811	Dot Amort Immo Corporelles et Incorporelles	107 000,00	105 451,76	1 548,24	127 900,00
	6811	Dot Amort Immo particip équilibre 2017 à 2020 IA	195 000,00	193 333,32	1 666,68	194 000,00
TOTAL 042			302 000,00	298 785,08	3 214,92	321 900,00
CHAPITRE	ARTICLE		BP 2022	CA 2022	#	BP 2023
022		DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT				
	022	Dépenses imprévues de fonctionnement	61 000,00	0,00	61 000,00	70 000,00
TOTAL 022			61 000,00	0,00	61 000,00	70 000,00
CHAPITRE	ARTICLE		BP 2022	CA 2022	#	BP 2023
023		VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT				
	023	Virement à la section d'investissement	1 823 000,00		1 823 000,00	1 058 799,96
		Virement à la section d'investissement cession de terrains 2014 et 2017	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL 023			1 823 000,00	0,00	1 823 000,00	1 058 799,96
CHAPITRE	ARTICLE		BP 2022	CA 2022	#	BP 2023
65		AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				
	6541	Créance admise en non valeur	0,00	0,00	0,00	50,00
	65888	Particip CEN PGRE	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
	65888	Particip SIRRA solde entretien Sanne 2017 et 2018	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
	65888	Particip CCEBER PGRE ressources en eaux - refroidissement des eaux	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
	6558	Entretien Bassin suite mise à disposition au SIRRA	0,00	0,00	0,00	40 000,00
	65888	DGFIP PAS	100,00	1,25	0,00	50,00
TOTAL 65			17 100,00	1,25	17 098,75	57 100,00
TOTAL DEPENSES			3 028 600,00	787 234,79	2 241 365,21	2 596 799,96

BUDGET PRINCIPAL 2023 - FONCTIONNEMENT
RECETTES

CHAPITRE	ARTICLE		BP 2022	CA 2022	#	BP 2023
74		DOTATIONS ET PARTICIPATIONS				
	7472	Participation Région	0,00	0,00	0,00	1 760 000,00
	7473	Participation Département	0,00	0,00	0,00	0,00
	74758	Participation Groupement de collectivités CCEBER	0,00	0,00	0,00	1 440 000,00
	7488	Autres attributions et participations : fiscalité du pacte reversée : 75% TFB communale Salaise et Sablons	300 000,00	305 492,00	-5 492,00	200 000,00
		Participation BeeOdiversity (abeilles)	0,00	0,00	0,00	12 000,00
		Participation ADEME (conseil en Eco circulaire)	0,00	0,00	0,00	21 000,00
		Convention CNR (part fonctionnement)	0,00	0,00	0,00	5 000,00
TOTAL 74			300 000,00	305 492,00	-5 492,00	3 438 000,00
CHAPITRE	ARTICLE		BP 2022	CA 2022	#	BP 2023
002		EXCEDENT ANTER FONCTIONNEMENT REPORTE				
	002	Excédent ant fonctionn reporté	2 961 279,22	2 961 279,22	0,00	2 623 830,67
TOTAL 002			2 961 279,22	2 961 279,22	0,00	2 623 830,67
CHAPITRE	ARTICLE		BP 2022	CA 2022	#	BP 2023
013		ATTENUATION DE CHARGES				
	6419	Remb rémunération de personnel	0,00	511,70	-511,70	0,00
	6459	Remb sur charges de SS	0,00	1 982,00	-1 982,00	0,00
TOTAL 013			0,00	2 493,70	-2 493,70	0,00
CHAPITRE	ARTICLE		BP 2022	CA 2022	#	BP 2023
75		AUTRES PROD DE GESTION COURANTE				
	752	Revenu des immeubles	0,00	0,00	0,00	6 000,00
	7551	Excédent budget annexe : 5ème annuité cession terrains 2014 (versement 2020)	0,00	0,00	0,00	0,00
		Excédent budget annexe : 4ème annuité cession terrains 2017 (versement 2020)	0,00	0,00	0,00	0,00
		Autres excédent du budget annexe	1 823 000,00	1 822 300,04	699,96	0,00
	7588	Autre prod div gestion courante DGFIP	0,00	1,13	-1,13	0,00
TOTAL 75			1 823 000,00	1 822 301,17	698,83	6 000,00
CHAPITRE			BP 2022	CA 2022		BP 2023
77		PRODUITS EXCEPTIONNELS				
	7718	Annulation dépenses rattachées VNF	0,00	14 600,00	-14 600,00	0,00
	773	Mandats annulés sur exercice antérieurs	0,00	2 356,86	-2 356,86	0,00
	7788	Produits exceptionnels divers	0,00	553,45	-553,45	0,00
TOTAL 70			0,00	17 510,31	-17 510,31	0,00
CHAPITRE			BP 2022	CA 2022	#	BP 2023
042		OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS				
	777	amortissement des subventions d'équipement versées (pour financ particip équilibre 2017 à 2020 IA)	195 000,00	193 333,32	1 666,68	195 000,00
TOTAL 042			195 000,00	193 333,32	1 666,68	195 000,00
TOTAL RECETTES			5 279 279,22	5 302 409,72	-23 130,50	6 262 830,67

Résultat

4 515 174,93

**Equilibre du budget principal en section de
fonctionnement**

3 666 030,71

BP 2022 - Annexe 1 Délibération 2023-504
SYNDICAT MIXTE DE LA ZIP SALAISE SABLONS
BUDGET PRINCIPAL 2023 - INVESTISSEMENT
DEPENSES

CHAPITRE	ARTICLE		BP 2022	CA 2022	#	BP 2023
001		SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT REPORTE				
	001	Solde d'exécution d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00	69 044,22
TOTAL 001			0,00	0,00	0,00	69 044,22
CHAPITRE	ARTICLE		BP 2022	CA 2022	#	BP 2023
21		IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	2188	Panneaux routiers Inspira / Osiris (dont RN et A7)	90 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00
		Investissement cadre de la convention Atmo	0,00	0,00	0,00	0,00
	2111	Terrains compensations environnementales	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
	2118	Autres terrains (transfert MAD SIRRA)	1 823 000,00	1 822 300,04	699,96	0,00
	2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
	2128	Mares bassin de la Fontanaise (TVA)	25 000,00	24 329,98	670,02	0,00
	2151	Rue Denis Papin et carrefour Papin/rue des Balmes - Panneau qualité de l'air (TVA)	344 000,00	343 913,25	86,75	0,00
	2152	Panneaux limitation de vitesse et sureté	0,00	0,00	0,00	8 000,00
	2158	Autres matériels et outillage (caméras Bassin)	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00
	2181	Provision Install générales/agencement/aménag	40 000,00	4 797,37	35 202,63	20 000,00
	2135	Prov entretien péniche (peinture, bache,cabine)	0,00	0,00	0,00	20 000,00
	2182	Equipement remorque Dacia	0,00	0,00	0,00	1 000,00
	2183	Matériel de bureau et informatique	3 000,00	2 550,30	449,70	3 000,00
	2184	Mobilier	3 000,00	1 627,70	1 372,30	3 000,00
TOTAL 21			2 428 000,00	2 199 518,64	228 481,36	215 000,00
CHAPITRE	ARTICLE		BP 2022	CA 2022	#	BP 2023
041		OPERATIONS PATRIMONIALES				
	2128	Autres agencements et aménagement de terrain : Mares bassin de la Fontanaise (montant HT)	122 000,00	121 649,91	350,09	0,00
	2151	Rue Denis Papin et carrefour Papin/rue des Balmes - Panneau qualité de l'air (montant HT)	1 720 000,00	1 719 566,26	433,74	0,00
TOTAL041			1 842 000,00	1 841 216,17	783,83	0,00
CHAPITRE	ARTICLE		BP 2022	CA 2022	#	BP 2023
27		AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
	2764	Avance contrat de concession	1 500 000,00	1 500 000,00	0,00	1 800 000,00
TOTAL 27			1 500 000,00	1 500 000,00	0,00	1 800 000,00
CHAPITRE	ARTICLE		BP 2022	CA 2022	#	BP 2023
20		IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	2031	Réponses appels à projets et fonds européens <i>Etude d'optimisation des usages et des prélèvements de la ressource en eau pour les usages industriels</i>	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
	2051	Site internet-compléments-licences	6 000,00	1 725,60	4 274,40	10 000,00
TOTAL 20			26 000,00	1 725,60	24 274,40	126 000,00
CHAPITRE	ARTICLE		BP 2022	CA 2022	#	BP 2023
204		SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES				
	204181	subvention d'équipement versée SNCF réseau études AVP développement et gestion ferroviaire Phase PRO (appel 2022 + solde 2023) Phase REA (lancement 2022 + appel 2023)	45 000,00 348 000,00	0,00 0,00	45 000,00 348 000,00	54 000,00 522 000,00
	20422	participation d'équilibre contrat de concession	0,00	0,00	0,00	400 000,00
TOTAL 204			393 000,00	0,00	393 000,00	976 000,00
CHAPITRE	ARTICLE		BP 2022	CA 2022	#	BP 2023
020		DEPENSES IMPREVUES D'INVESTISSEMENT				
	020	Dépenses imprévues d'investissement	150 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00
TOTAL 20			150 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00
CHAPITRE	ARTICLE		BP 2022	CA 2022	#	BP 2023
040		OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS				
	13912	subvention d'investissement transférée au compte de résultat-Région	65 000,00	64 444,44	555,56	65 000,00
	13913	subvention d'investissement transférée au compte de résultat-Département	65 000,00	64 444,44	555,56	65 000,00
	139158	subventions d'investissement transférées au compte de résultat-CCEBER	65 000,00	64 444,44	555,56	65 000,00
TOTAL 040			195 000,00	193 333,32	1 666,68	195 000,00
TOTAL DEPENSES			6 534 000,00	5 735 793,73	798 206,27	3 531 044,22

BP 2022 - Annexe 1 Délibération 2023-504
SYNDICAT MIXTE DE LA ZIP SALAISE SABLONS
BUDGET PRINCIPAL 2023 - INVESTISSEMENT

RECETTES

CHAPITRE	ARTICLE		BP 2022	CA 2022	#	BP 2023
001		SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT REPORTE				
	001	Solde d'exécution d'investissement reporté	3 054 748,26	3 054 748,26	0,00	0,00
TOTAL 001			3 054 748,26	3 054 748,26	0,00	0,00
CHAPITRE	ARTICLE		BP 2022	CA 2022	#	BP 2023
021		VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	021	Virement de la section de fonctionnement Virement section de fonctionnement annuité 2020 ventes terrains IA 2014 et 2017	1 823 000,00 0,00	0,00 0,00	1 823 000,00 0,00	1 058 799,96 0,00
TOTAL 021			1 823 000,00	0,00	1 823 000,00	1 058 799,96
CHAPITRE	ARTICLE		BP 2022	CA 2022	#	BP 2023
040		OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION				
	280422	Amortissement participations équilibre IA	195 000,00	193 333,32	1 666,68	194 000,00
	28031	Amortissement étude plateforme trimodale	16 000,00	15 375,60	624,40	16 000,00
	2804181	Amortiss subv sncf réseau étude amélioration desserte ferroviaire	9 000,00	8 805,18	194,82	9 000,00
	28051	Amortissement licence MAJ interphonie	0,00	0,00	0,00	1 000,00
	28121	Amortissement plantations	1 000,00	151,28	848,72	1 000,00
	28135	Amortissements réfection peinture péniche	0,00	0,00	0,00	2 500,00
	28188	Amortissement des autres immobilisations corporelles - maison de projet	70 000,00	71 442,19	-1 442,19	85 000,00
	28181	Amortissements install générales, agencement, aménagement maison de projet	1 000,00	707,60	292,40	1 200,00
	28182	Amortissement matériel de transport	2 800,00	2 760,15	39,85	2 800,00
	28183	Amortissement matériel bureau / informatique	4 200,00	3 925,17	274,83	5 000,00
	28184	Amortissement mobilier	3 000,00	2 284,59	715,41	4 400,00
TOTAL 040			302 000,00	298 785,08	3 214,92	321 900,00
CHAPITRE	ARTICLE		BP 2022	CA 2022	#	BP 2023
10		DOTATIONS FONDS DIVERS RESERVES				
	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00	0,00	1 891 344,26
	10222	FCTVA	4 000,00	0,00	4 000,00	9 000,00
TOTAL 10			4 000,00	0,00	4 000,00	1 900 344,26
CHAPITRE	ARTICLE		BP 2022	CA 2022	#	BP 2023
13		SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS				
	1322	Participation Région	0,00	0,00	0,00	0,00
	1312	Participation Région (participation d'équilibre)	0,00	0,00	0,00	0,00
	1323	Participation Département	0,00	0,00	0,00	0,00
	1313	Participation Département (participation d'équilibre)	0,00	0,00	0,00	0,00
	1313	Suvention Département 1 arbre 1 habitant	0,00	0,00	0,00	0,00
	13258	Participation Autres groupements CCEBER	0,00	0,00	0,00	0,00
	13158	Participation autres groupement CCEBER (particip d'équilibre)	0,00	0,00	0,00	0,00
	1328	Subvention CNR zone INSPIRA contrat de concession Participation étude ressources en eaux Agence de l'eau (40%) Participation étude ressources en eaux Osiris (18%) Autres subventions	300 000,00 0,00 0,00 0,00	472 000,00 0,00 0,00 0,00	-172 000,00 0,00 0,00 0,00	250 000,00 37 200,00 16 740,00 0,00
TOTAL 13			300 000,00	472 000,00	-172 000,00	250 000,00
CHAPITRE	ARTICLE		BP 2022	CA 2022	#	BP 2023
041		OPERATIONS PATRIMONIALES				
	2764	Remboursement avance concédant : Mares Bassin de la Fontanaise	122 000,00	121 649,91	350,09	0,00
	2764	Remboursement avance concédant : Rue Denis Papin et accotement RD 51	1 720 000,00	1 719 566,26	433,74	0,00
TOTAL 041			1 842 000,00	1 841 216,17	783,83	0,00
TOTAL RECETTES			7 325 748,26	5 666 749,51	1 658 998,75	3 531 044,22

Résultat

-69 044,22

Equilibre du budget principal en section
d'investissement

0,00

SYNDICAT MIXTE DE LA ZIP SALAISE SABLONS

BUDGET ANNEXE 2023- FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	ARTICLE		BP 2022	CA 2022	#	BP 2023
011		CHARGES A CARACTERE GENERAL				
	608	Frais terrains en cours d'aménagement	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
	63512	Taxes foncières	17 000,00	6 502,00	10 498,00	10 000,00
TOTAL 011			20 000,00	6 502,00	13 498,00	13 000,00
022		DEPENSES IMPREVUES FONCTIONNEMENT				
	022	Dépenses imprévues	1 700,50	0,00	1 700,50	0,00
TOTAL 022			1 700,50	0,00	1 700,50	0,00
023		VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
	023	Virement à la section d'investissement	4 391 466,68	0,00	4 391 466,68	2 536 117,83
TOTAL 023			4 391 466,68	0,00	4 391 466,68	2 536 117,83
042		OPERATIONS D'ODRE ENTRE SECTIONS				
	60315	Variation stocks terrains à aménager	6 134 472,77	6 134 472,77	0,00	4 318 655,73
	6811	Dotation aux amortissements immobilisations corporelles et incorporelles	23 000,00	17 408,39	5 591,61	0,00
TOTAL 042			6 157 472,77	6 151 881,16	5 591,61	4 318 655,73
65		Autres charges de gestion courante				
	6522	Reversement excédent du budget annexe au budget principal : 5ème annuité cession terrains 2014 à Isère Aménagement (versé en 2020 et non utilisée 378 487,48 €)	0,00	0,00	0,00	0,00
	6522	Reversement excédent du budget annexe au budget principal : 4ème annuité cession terrains 2017 à Isère Aménagement (versée en 2020 et non utilisé 1 206 098,55 €)	0,00	0,00	0,00	0,00
		Autres excédents du BA	1 823 000,00	1 822 300,04	699,96	0,00
TOTAL 65			1 823 000,00	1 822 300,04	699,96	0,00
TOTAL DEPENSES			12 393 639,95	7 980 683,20	4 412 956,75	6 867 773,56

SYNDICAT MIXTE DE LA ZIP SALAISE SABLONS

BUDGET ANNEXE 2023 - FONCTIONNEMENT

RECETTES

CHAPITRE	ARTICLE		BP 2022	CA 2022	#	BP 2023
74		DOTATIONS ET PARTICIPATIONS				
	7472	Participation Région	0,00	0,00	0,00	0,00
	7473	Participation Département	0,00	0,00	0,00	0,00
	74758	Participation Groupement de collectivités CCPR	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL 74			0,00	0,00	0,00	0,00
002		Excédent antérieur reporté fonctionnement				
	002	Excédent antérieur reporté fonctionnement	5 994 706,21	5 994 706,21	0,00	4 160 868,43
TOTAL 002			5 994 706,21	5 994 706,21	0,00	4 160 868,43
042		Opérations d'ordre entre section				
	60315	Variation stocks terrains à aménager	6 154 472,77	4 318 655,73	1 835 817,04	4 331 655,73
TOTAL 042			6 154 472,77	4 318 655,73	1 835 817,04	4 331 655,73
70		Produits des services				
	7015	Vente de terrains aménagés : transfert terrains bassin au budegt principal	1 823 000,00	1 822 300,04	699,96	0,00
	70688	Autres prestations de service	0,00	480,00	-480,00	0,00
TOTAL 70			1 823 000,00	1 822 780,04	219,96	0,00
75		Autres produits de gestion courante				
	752	Revenu des immeubles	6 047,00	5 377,00	670,00	0,00
	7588	Autres produits de gestion courante	0,00	13,65	-13,65	0,00
TOTAL 75			6 047,00	5 390,65	656,35	0,00
77		Produits exceptionnels				
	773	Mandats annulés sur exercices antérieurs	0,00	19,00	-19,00	0,00
TOTAL 77			0,00	19,00	-19,00	0,00
TOTAL RECETTES			13 978 225,98	12 141 551,63	1 836 674,35	8 492 524,16

Résultat

4 160 868,43

Equilibre du budget annexe en section de fonctionnement

1 624 750,60



Le sur-équilibre du BP 2023 en section de fonctionnement du budget annexe représente à 97% l'annuité 2020 (et la dernière annuité) de versement par Isère Aménagement pour le paiement des terrains achetés en 2014 et 2017. Le budget principal 2023 n'ayant pas besoin du transfert de cet excédent pour son financement, ce dernier est conservé en réserves.

(1.206.098,57 € + 378.487,47 € = 1.584.586,04 €)

SYNDICAT MIXTE DE LA ZIP SALAISE SABLONS

BUDGET ANNEXE 2023 - INVESTISSEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	ARTICLE		BP 2022	CA 2022	#	BP 2023
001		SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT REPORTE				
	001	Solde d'exécution d'investissement reporté	4 356 343,27	4 356 343,27	0,00	2 523 117,83
TOTAL 001			4 356 343,27	4 356 343,27	0,00	2 523 117,83
040		OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION				
	315	Terrains à aménager	6 154 472,77	4 318 655,73	1 835 817,04	4 331 655,73
TOTAL 040			6 154 472,77	4 318 655,73	1 835 817,04	4 331 655,73
020		DEPENSES IMPREVUES D'INVESTISSEMENT				
	020	Dépenses imprévues d'investissement	3 123,41	0,00	3 123,41	0,00
TOTAL 020			3 123,41	0,00	3 123,41	0,00
16		REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS				
	165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL 16			0,00	0,00	0,00	0,00
23		IMMOBILISATIONS EN COURS				
	2318	Immobilisation en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL 23			0,00	0,00	0,00	0,00
21		IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	2183	Matériel de bureau et informatique	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00
	2184	Mobilier	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00
	2135	Installations générales - entretien péniche	32 000,00	0,00	32 000,00	0,00
TOTAL 21			35 000,00	0,00	35 000,00	0,00
TOTAL DEPENSES			10 548 939,45	8 674 999,00	1 873 940,45	6 854 773,56

SYNDICAT MIXTE DE LA ZIP SALAISE SABLONS

BUDGET ANNEXE 2023 - INVESTISSEMENT

RECETTES

CHAPITRE	ARTICLE		BP 2022	CA 2022	#	BP 2023
10		DOTATIONS FONDS DIVERS RESERVES				
	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL 10			0,00	0,00	0,00	0,00
CHAPITRE	ARTICLE		BP 2022	CA 2022	#	BP 2023
021		VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	021	Virement de la section de fonctionnement	4 391 466,68	0,00	4 391 466,68	2 536 117,83
TOTAL 021			4 391 466,68	0,00	4 391 466,68	2 536 117,83
CHAPITRE	ARTICLE		BP 2022	CA 2022	#	BP 2023
040		OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS				
	315	Terrains à aménager	6 134 472,77	6 134 472,77	0,00	4 318 655,73
	28135	Amort const intal générales	3 000,00	2 280,00	720,00	0,00
	28183	Amortissements matériel de bureau et informatique	1 500,00	1 006,73	493,27	0,00
	28184	Amortissements mobilier	1 500,00	1 170,85	329,15	0,00
	28188	Amortissements autres immo corporelles	17 000,00	12 950,81	4 049,19	0,00
TOTAL 040			6 157 472,77	6 151 881,16	5 591,61	4 318 655,73
CHAPITRE	ARTICLE		BP 2022	CA 2022	#	BP 2023
27		AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
	2764	différentiel d'arrondi	0,00	0,01	-0,01	0,00
TOTAL 27			0,00	0,01	-0,01	0,00
CHAPITRE	ARTICLE		BP 2022	CA 2022	#	BP 2023
16		EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
	165	Autres immobilisations corporelles en cours	0,00		0,00	0,00
TOTAL 16			0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES			10 548 939,45	6 151 881,17	4 397 058,28	6 854 773,56

Résultat

-2 523 117,83

Equilibre du budget annexe en section d'investissement

0,00

**SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE
DE SALAISE-SABLONS**

Rapport de Monsieur le Vice-Président au Comité Syndical

Séance du 6 avril 2023 – 9h30
Rapports n° 2023/505 & 506 & 507

Incidence financière : oui
Dépenses : oui
Recettes : oui
Prévue au budget :

Objet : Compte administratif 2022, Compte de Gestion 2022 et affectation du résultat 2022 - budget annexe de la régie des services industriels et commerciaux d'INSPIRA – Service n° 1 Parking mutualisé Nord

Exposé des motifs :

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le compte administratif 2022 dont les tableaux ci-dessous retracent les résultats :

**BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DES SERVICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX
Service n° 1 - COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	68 306,05 €	43 355,50 €
<i>Report au 31/12/2021</i>	18 975,69 €	8 000,00 €
Total Recettes	87 281,74 €	51 355,50 €
Dépenses	31 422,11 €	43 355,50 €
Total Dépenses	31 422,11€	43 355,50 €
Résultat	55 859,63 €	8 000,00 €

Concernant la section de fonctionnement, le compte administratif 2022 enregistre les recettes de location des places de stationnement pour un montant de 68 306,22 €. Les dépenses sont composées par les prestations de gestion du parking pour 28.900,00 € (marché attribué au GIE Osiris), l'entretien des espaces verts pour 916,16 € et des dépenses d'électricité pour 1.605,95 €. La section de fonctionnement 2022 présente un résultat de 55.859,63 €, incluant l'excédent antérieur reporté au 31/12/2021 de 18.975,69 €.

Concernant la section d'investissement, le compte administratif 2022 enregistre en recettes comme en dépense les opérations permettant l'inscription des terrains du parking au patrimoine de la Régie. La section

d'investissement 2022 présente un résultat de 8 000 €, incluant l'excédent antérieur reporté au 31/12/2021 de 8 000 €.

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie des services industriels et commerciaux d'INSPIRA en date du 6 avril 2023,

Au vu de ce qui précède, et après avoir entendu la présentation, Monsieur le Vice-Président propose au comité syndical de :

1) Voter le compte administratif

- **Prendre acte** de la communication du compte administratif 2022 annexé à la présente (Annexe 1),
- **Constater** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2022 (Annexe 2) relatives aux débits et aux crédits portés aux différents comptes et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **Adopter** le compte administratif de l'exercice 2022.

2) Approuver le compte de gestion

- **Statuer** sur l'ensemble des opérations effectuées en 2022 et sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes actions budgétaires,
- **Déclarer** que le compte de gestion (Annexe 2 extrait partiel) dressé pour l'exercice 2022 par Madame la Responsable du service de gestion comptable du Roussillonnais, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après avoir entendu la présentation, Monsieur le Vice-Président propose au comité syndical de :

3) Affecter le résultat 2022

- Le compte administratif 2022 du budget annexe de la régie des services industriels et commerciaux d'INSPIRA – Service n° 1 fait apparaître un résultat en section de fonctionnement de 55 859,63 € qu'il est proposé de reporter au compte 002, excédent antérieur reporté du budget de la régie des services industriels et commerciaux d'INSPIRA – Service n° 1 2023.

- **Approuver** la proposition d'affectation des résultats du compte administratif 2022 et l'autoriser à effectuer toutes les démarches utiles et à signer tout acte y afférent.

Pièces jointes en annexe :

- Annexe 1 : CA 2022 Régie

SYNDICAT MIXTE DE LA ZIP SALAISE SABLONS
REGIE DES SERVICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX D'INSPIRA
Service n° 1 stationnement parking mutualisé nord
CA 2022 BUDGET ANNEXE - FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAPITRE 011	ARTICLE		CA 2022
		CHARGES A CARACTERE GENERAL	
	6061	Energie - Electricité	1 605,95
	6068	Autres matières et fournitures	0,00
	611	Sous traitance générale	29 816,16
		Gestion des accès	6 450,00
		Mise en place d'un système informatique de gestion des badges	0,00
		Exploitation et maintenance d'un système informatique de gestion des badges	3 000,00
		Gestion des demandes et retraits de badges	3 000,00
		Réalisation d'opérations de contrôle des utilisateurs	450,00
		Surveillance et gestion des événements	10 450,00
		Gestion du contrôle d'accès et vidéo protection (7J/7, 24h/24)	6 000,00
		Gestion et enregistrement des procédures d'urgence (accident, alerte gaz)	2 000,00
		Gestion et enregistrement des incidents	2 000,00
		Participation aux exercices d'entraînement aux situations d'urgence	450,00
		Entretien des équipements et interventions	12 000,00
		Réalisation des contrôles réglementaires	500,00
		Entretien et propreté du parking (nettoyage, déneigement...)	1 000,00
		Surveillance et entretien du système d'éclairage	4 000,00
		Maintenance du système d'éclairage	500,00
		Surveillance et entretien du système de contrôle d'accès, visiophonie et vidéo protection	4 000,00
		Maintenance du système de contrôle d'accès, visiophonie et vidéo protection	500,00
		Surveillance et entretien des accès et clôtures	500,00
		Maintenance des accès et clôtures	250,00
		Contrôle présence et état des éléments de circulation, signalisation et de matériel divers	500,00
		Maintenance des éléments de circulation, signalisation et matériel divers	250,00
		Gestion du remplacement ou de la réparation de matériel non inclus dans les articles 5.4 à 5.7	0,00
		Entretien des espaces verts	916,16
	61528	Entretien et réparation sur biens immobiliers	0,00
		Entretien et réparation	0,00
	63512	Impôts et taxes	0,00
TOTAL 011			31 422,11
		TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022	31 422,11

SYNDICAT MIXTE DE LA ZIP SALAISE SABLONS
 REGIE DES SERVICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX D'INSPIRA
 Service n° 1 stationnement parking mutualisé nord
 CA 2022 BUDGET ANNEXE - FONCTIONNEMENT

RECETTES

CHAPITRE	ARTICLE		CA 2022
002		EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE DE FONCTIONNEMENT	
	002	Excédent antérieur reporté de fonctionnement	18 975,69
TOTAL 002			18 975,69
CHAPITRE	ARTICLE		CA 2022
70		Prestations de services	
	706	Redevances droits de stationnement	68 306,05
	7083	Produit des activités annexes Location CNR emplacement pour ombrières solaires photovoltaïques	0,00 0,00
TOTAL 70			68 306,05
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022			87 281,74

SYNDICAT MIXTE DE LA ZIP SALAISE SABLONS
REGIE DES SERVICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX D'INSPIRA
Service n° 1 stationnement parking mutualisé nord
CA 2022 BUDGET ANNEXE - INVESTISSEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	ARTICLE		CA 2022
020		DEPENSES IMPREVUES INVESTISSEMENT	
	020	Dépenses imprévues investissement	0,00
TOTAL 27			0,00
CHAPITRE	ARTICLE		CA 2022
041		OPERATIONS PATRIMONIALES	
	2118	Autres terrains	43 355,50
TOTAL 27			43 355,50
CHAPITRE	ARTICLE		CA 2022
16		EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	
	165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00
TOTAL 27			0,00
CHAPITRE	ARTICLE		CA 2022
21		IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
	2128	Autres terrains	0,00
TOTAL 21			0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022			43 355,50

SYNDICAT MIXTE DE LA ZIP SALAISE SABLONS
REGIE DES SERVICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX D'INSPIRA
Service n° 1 stationnement parking mutualisé nord
CA 2022 BUDGET ANNEXE - INVESTISSEMENT

RECETTES

CHAPITRE	ARTICLE		CA 2022
001		EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE D'INVESTISSEMENT	
	001	Excédent antérieur reporté d'investissement	8 000,00
TOTAL 002			8 000,00
CHAPITRE	ARTICLE		CA 2022
041		OPERATIONS PATRIMONIALES	
	1318	Autres	43 355,50
TOTAL 041			43 355,50
CHAPITRE	ARTICLE		CA 2021
16		EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	
	1811	Dépôts et cautionnement reçus	0,00
TOTAL 16			0,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 2022			51 355,50

**SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE
DE SALAISE-SABLONS**

Rapport de Madame la Présidente au Comité Syndical

Séance du 6 avril 2023 – 9h30
Rapport n° 2023/508

Incidence financière : oui
Dépenses : oui
Recettes : oui
Prévue au budget :

Objet : Approbation budget primitif 2023 - budget annexe de la régie des services industriels et commerciaux d'INSPIRA – Service n° 1 Parking mutualisé Nord

Exposé des motifs :

Le projet de budget primitif l'exercice 2023 s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<i>Recettes</i>	125.059,63 €	92.500,00 €
<i>Dépenses</i>	125.059,63 €	92 500,00 €

I – La section de fonctionnement

A) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement 2023 s'élèvent à 125.059,63 €. Elles sont composées de :

- Charges à caractère général pour 46.000 €, soit :
 - Energie-électricité pour 6.000 €
 - Fournitures diverses pour 5.000 €
 - Marché de services de gestion du parking incluant l'exploitation/maintenance du système informatique de gestion, l'exploitation/maintenance du contrôle d'accès/visiophonie/vidéo surveillance, la gestion des badges, la gestion des évènements et problèmes mineurs y compris la gestion des matériels en mode dégradé, le déneigement, la mise en place et la gestion des diverses procédures (autorisation de travail, sureté Vigipirate, problèmes mineurs et sécurité, urgence...) ainsi que le reporting pour 26.000 €
 - Interventions et réparations réseaux/matériels pour 6.000 €
 - Entretien des espaces verts et contrôles règlementaires pour 1.500 €
 - Impôts et taxes pour 1.500 €
- Dépenses imprévues pour 3.059,63 €

- Virement à la section d'investissement pour 46.000 €
- Dotations aux amortissements pour 30.000 €

B) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement 2023 d'un montant de 125.059,63 € se décomposent comme suit :

- Encaissement des loyers et charges locatives des places de stationnement pour 68.200 €
- Redevance perçue concernant les ombrières photovoltaïques pour 1.000 €
- Excédent antérieur reporté de fonctionnement 2022 pour 55.859,63 €

II – La section d'investissement

A) Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement 2023 d'un montant de 92 500 € sont constituées par :

- Dépôts et cautionnements reçus pour 8.500 €
- Agencement et aménagement terrain pour 10.000 €
- Bornes électriques pour 50.000 €
- Installations et matériels pour 20.000 €
- Dépenses imprévues d'investissement pour 4.000 €

B) Les recettes d'investissement

Les dépenses d'investissement 2023 d'un montant de 92.500 € sont constituées par

- Excédent antérieur reporté d'investissement 2022 pour 8.000 €
- Dépôts et cautionnements reçus pour 8.500 €
- Virement en provenance de la section de fonctionnement pour 46.000 €
- L'amortissement de l'équipement du parking pour 30.000 €

L'ensemble de ces crédits estimatifs est détaillé dans les tableaux ci-joints (cf. Annexe 1).

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie des services industriels et commerciaux d'INSPIRA en date du 6 avril 2023,

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

➡ **Approuver** le projet de budget 2023 ci-joint (Annexe 1) présenté en budget annexe de la régie des services industriels et commerciaux d'INSPIRA pour le service n° 1 intitulé stationnement payant parking mutualisé nord et de voter les crédits qui y sont inscrits.

Pièce jointe en annexe :

- Annexe 1 : BP 2023 Régie

SYNDICAT MIXTE DE LA ZIP SALAISE SABLONS
REGIE DES SERVICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX D'INSPIRA
Service n° 1 stationnement parking mutualisé nord
BUDGET ANNEXE 2023 - FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAPITRE 011	ARTICLE		BP 2022	CA 2022	#	BP 2023
		CHARGES A CARACTERE GENERAL				
	6061	Energie - Electricité	6 000,00	1 605,95	4 394,05	6 000,00
	6068	Autres matières et fournitures	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
	611	Sous traitance générale	64 800,00	29 816,16	34 983,84	26 000,00
		Gestion des accès	15 900,00	6 450,00	9 450,00	9 000,00
		Mise en place d'un système informatique de gestion des badges	7 000,00	0,00	7 000,00	0,00
		Exploitation et maintenance d'un système informatique de gestion des badges (y compris contrôles utilisateurs)	4 000,00	3 000,00	1 000,00	5 000,00
		Gestion des demandes et retraits de badges	4 000,00	3 000,00	1 000,00	4 000,00
		Réalisation d'opérations de contrôle des utilisateurs	900,00	450,00	450,00	0,00
		Surveillance et gestion des événements	16 900,00	10 450,00	6 450,00	7 000,00
		Exploitation/maintenance contrôle d'accès visiophonie et vidéo surveillance (7J/7, 24h/24)	8 000,00	6 000,00	2 000,00	7 000,00
		Gestion et enregistrement des procédures d'urgence (accident, alerte gaz)	4 000,00	2 000,00	2 000,00	0,00
		Gestion et enregistrement des incidents	4 000,00	2 000,00	2 000,00	0,00
		Participation aux exercices d'entraînement aux situations d'urgence	900,00	450,00	450,00	0,00
		Entretien des équipements et interventions	32 000,00	12 916,16	19 083,84	10 000,00
		Réalisation des contrôles réglementaires	1 000,00	500,00	500,00	0,00
		Entretien - Déneigement	2 000,00	1 000,00	1 000,00	2 000,00
		Demande de devis hors contrat de maintenance	0,00	0,00	0,00	2 000,00
		Gestion des problèmes mineurs d'accès (journée, nuit, jours fériés)	0,00	0,00	0,00	3 000,00
		Mode de gestion dégradé	0,00	0,00	0,00	3 000,00
		Surveillance et entretien du système d'éclairage	8 000,00	4 000,00	4 000,00	0,00
		Maintenance du système d'éclairage (y compris mode dégradé)	1 000,00	500,00	500,00	0,00
		Surveillance et entretien du système de contrôle d'accès, visiophonie et vidéo protection	7 000,00	4 000,00	3 000,00	0,00
		Maintenance du système de contrôle d'accès, visiophonie et vidéo protection (y compris mode dégradé)	1 000,00	500,00	500,00	0,00
		Surveillance et entretien des accès et clôtures	1 000,00	500,00	500,00	0,00
		Maintenance des accès et clôtures (y compris mode dégradé)	500,00	250,00	250,00	0,00
		Contrôle présence et état des éléments de circulation, signalisation et de matériel divers	1 000,00	500,00	500,00	0,00
		Maintenance des éléments de circulation, signalisation et matériel divers	500,00	250,00	250,00	0,00
		Entretien espaces verts	1 000,00	916,16	83,84	0,00
		Gestion du remplacement ou de la réparation de matériel non inclus dans prestations	8 000,00	0,00	8 000,00	0,00
	61528	Entretien et réparation (réseaux et matériels)	3 000,00	0,00	0,00	6 000,00
	6156	Maintenance - contrôles règlementaires	0,00	0,00	0,00	1 500,00
	63512	Impôts et taxes	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
TOTAL 011			80 300,00	31 422,11	48 877,89	46 000,00

BP 2023 - Annexe 1 Délibération 2023-508

CHAPITRE 022	ARTICLE		BP 2022	CA 2022	#	BP 2023
		DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT				
	022	Dépenses imprévues de fonctionnement	5 915,69	0,00	5 915,69	3 059,63
TOTAL 022			5 915,69	0,00	5 915,69	3 059,63
CHAPITRE 023	ARTICLE		BP 2022	CA 2022	#	BP 2023
		VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT				
	023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	46 000,00
TOTAL 022			0,00	0,00	0,00	46 000,00
CHAPITRE 042	ARTICLE		BP 2022	CA 2022	#	BP 2023
		OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION				
	6811	Dotations aux amortissements immobilisations corporelles et incorporelles	0,00	0,00	0,00	30 000,00
TOTAL 042			0,00	0,00	0,00	30 000,00
TOTAL DEPENSES			80 300,00	31 422,11	48 877,89	125 059,63

SYNDICAT MIXTE DE LA ZIP SALAISE SABLONS
REGIE DES SERVICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX D'INSPIRA
Service n° 1 stationnement parking mutualisé nord
BUDGET ANNEXE 2023 - FONCTIONNEMENT

RECETTES

CHAPITRE	ARTICLE		BP 2022	CA 2022	#	BP 2023
002		EXCEDENT ANTERIEUR FONCTIONNEMENT REPORTE				
	002	Excédent antérieur fonctionnement reporté	18 975,69	18 975,69	0,00	55 859,63
TOTAL 002			18 975,69	18 975,69	0,00	55 859,63
CHAPITRE	ARTICLE		BP 2022	CA 2022	#	BP 2023
70		Prestations de services				
	706	Redevances droits de stationnement	66 240,00	68 306,05	-2 066,05	68 200,00
		Redevance de stationnement Hexcel	62 100,00	64 036,96	-1 936,96	64 000,00
		Redevance de stationnement Linde	4 140,00	4 269,09	-129,09	4 200,00
	708	Produit des activités annexes	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
		Location CNR emplacement pour ombrières solaires photovoltaïques	1 000,00		1 000,00	1 000,00
TOTAL 70			67 240,00	68 306,05	-1 066,05	69 200,00
TOTAL RECETTES			86 215,69	87 281,74	-1 066,05	125 059,63

Résultat

55 859,63

SYNDICAT MIXTE DE LA ZIP SALAISE SABLONS
REGIE DES SERVICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX D'INSPIRA
Service n° 1 stationnement parking mutualisé nord
BUDGET ANNEXE 2023 - INVESTISSEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	ARTICLE		BP 2022	CA 2022	#	BP 2023
16		EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
	165	Dépôts et cautionnements reçus	8 500,00	0,00	8 500,00	8 500,00
TOTAL 16			8 500,00	0,00	8 500,00	8 500,00
041		OPERATIONS PATRIMONIALES				
	2118	Terrains parking mutualisé nord	43 555,50	43 355,50	200,00	0,00
TOTAL 041			43 555,50	43 355,50	200,00	0,00
21		IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	2128	Agencement et aménagements terrains	7 000,00	0,00	7 000,00	10 000,00
	2188	Bornes de rechargement VL	0,00	0,00	0,00	50 000,00
	2158	Installations et matériels	0,00	0,00	0,00	20 000,00
TOTAL 21			7 000,00	0,00	7 000,00	80 000,00
020		DEPENSES IMPREVUES INVESTISSEMENT				
	020	Dépenses imprévues investissement	1 000,00	0,00	1 000,00	4 000,00
TOTAL 020			1 000,00	0,00	1 000,00	4 000,00
		TOTAL DEPENSES	60 055,50	43 355,50	16 700,00	92 500,00

SYNDICAT MIXTE DE LA ZIP SALAISE SABLONS
REGIE DES SERVICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX D'INSPIRA
Service n° 1 stationnement parking mutualisé nord
BUDGET ANNEXE 2023 - INVESTISSEMENT

RECETTES

CHAPITRE	ARTICLE		BP 2022	CA 2022	#	BP 2023
001		SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT REPORTE				
	001	Solde d'exécution d'investissement reporté	8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00
TOTAL 001			8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00
16		Compte de liaison affectation				
	165	Dépôts et cautionnements reçus	8 500,00	0,00	8 500,00	8 500,00
TOTAL 16			8 500,00	0,00	8 500,00	8 500,00
021		VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	46 000,00
TOTAL 021			0,00	0,00	0,00	46 000,00
041		OPERATIONS PATRIMONIALES				
	1318	Terrains parking mutualisé nord	43 555,50	43 355,50	200,00	0,00
TOTAL 041			43 555,50	43 355,50	200,00	0,00
040		OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION				
	28128	Amortissement du parking	0,00	0,00	0,00	30 000,00
TOTAL 040			0,00	0,00	0,00	30 000,00
		TOTAL RECETTES	60 055,50	51 355,50	8 700,00	92 500,00

Résultat

8 000,00

**SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE
DE SALAISE-SABLONS**

Rapport de Madame la Présidente au Comité Syndical

Séance du 6 avril 2023 – 9h30
Rapport n° 2023/509

Incidence financière : oui
Dépenses : Oui
Recettes : Non
Prévue au budget : Oui

Objet : Chèques déjeuner - Révision du montant de la valeur faciale et des modalités d'attribution

Exposé des motifs :

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 autorisant les collectivités territoriales à accorder à leurs agents des avantages sociaux et la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, notamment les articles 20 et 71,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 25,

Considérant que le centre de gestion de l'Isère a développé un contrat cadre de prestations sociales (chèque déjeuner) depuis 2011 auquel le syndicat mixte a adhéré pour proposer cette prestation sociale aux agents du syndicat mixte,

Vu la délibération n°2012/87 du comité syndical, approuvant la participation employeur au dispositif chèque déjeuner pour les agents du syndicat mixte,

Vu la délibération n°2021/450 du comité syndical décidant du renouvellement de la convention d'adhésion au contrat cadre de fournitures de chèques déjeuner mis en place par le CDG 38,

Considérant que le contrat cadre a été renouvelé pour une durée de 4 ans, à effet du 1^{er} janvier 2022,

Le montant actuel des chèques déjeuner est fixé à 7€ depuis 2012 avec une participation employeur à 60% soit 4,20 € et un coût pour l'agent de 40% soit 2,8 €.

Compte-tenu de la hausse générale des produits et services, il est proposé d'augmenter la valeur faciale à 8 € pour les agents du syndicat mixte, avec une participation employeur à 60% soit 4,80 € et un coût pour l'agent de 40% soit 3,2 €.

Vu la délibération N° 2023-510 du 6 avril 2023 autorisant l'accueil de stagiaires de l'enseignement au syndicat mixte,

Considérant que la valeur des avantages qui sont accordés aux stagiaires de l'enseignement n'ont pas à être compris dans le montant de la gratification minimale (articles L.124-13, D.124-8 et L.124-16 du Code de l'éducation),

Il est proposé d'attribuer les chèques déjeuner aux stagiaires avec une valeur faciale de 8 € et avec une participation employeur à 100 %.

Considérant l'ensemble de ces informations, je vous propose de :

- **Approuver** l'augmentation de la valeur faciale des chèques-déjeuners à 8 € pour les agents du syndicat mixte avec une participation employeur à hauteur de 60% soit 4,80 € et un coût de 3,20 € pour l'agent, prélevé sur son salaire mensuellement,
- **Approuver**, par principe d'équité, que le nombre de chèques sera proratisé suivant le temps d'activité hebdomadaire de chaque agent, arrondi au nombre entier le plus proche,
- **Approuver** l'attribution des chèques déjeuner aux stagiaires de l'enseignement accueillis au syndicat mixte avec une valeur faciale de 8 € et une participation employeur à 100%,
- **Approuver**, par principe d'équité, que le nombre de chèques sera proratisé suivant le temps d'activité hebdomadaire de chaque stagiaire, arrondi au nombre entier le plus proche,
- **M'autoriser** à signer tous les actes relatifs à la bonne exécution de ce rapport.

**SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE
DE SALAISE-SABLONS**

Rapport de Madame la Présidente au Comité Syndical

Séance du 6 Avril 2023 – 9h30
Rapport n° 2023/510

Incidence financière : Oui
Dépenses : Oui
Recettes :
Prévue au budget : Oui

Objet : Accueil et gratification des stagiaires de l'enseignement

Exposé des motifs :

Les élèves de l'enseignement scolaire ou les étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein des Collectivités pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation.

La période de stage peut faire l'objet d'une contrepartie financière prenant la forme d'une gratification. L'organe délibérant est compétent pour fixer le principe et les modalités de cette contrepartie financière.

Vu la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014, tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires et le décret n°2014-1420 du 27 novembre 2014 apportant plusieurs changements au cadre juridique des stages,

Il est indiqué ci-après les conditions d'accueil et de gratification des élèves ou étudiants effectuant un stage au sein des Collectivité selon les modalités définies par ces textes :

✓ Sont concernés les stages effectués à titre obligatoire ou optionnel, par des élèves ou étudiants inscrits dans des établissements d'enseignement dispensant une formation diplômante ou certifiante. Ces stages doivent être intégrés à un cursus pédagogique scolaire ou universitaire, et ne peuvent avoir pour objet l'exécution d'une tâche régulière correspondant à un poste de travail permanent de la collectivité.

✓ Il est nécessaire d'établir une convention de stage tripartite entre le stagiaire, l'établissement d'enseignement et la collectivité dont les mentions obligatoires sont déterminées par décret (D.124-4 du Code de l'éducation).

Cette convention précisera notamment l'objet du stage, sa durée, ses dates de début et de fin, les conditions d'accueil du stagiaire (horaires, locaux, remboursements de frais, restauration...), les modalités d'évaluation du stage, les conditions dans lesquelles le stagiaire est autorisé à s'absenter et notamment dans le cadre des congés et autorisations d'absences mentionnés à l'article L.124-13 du Code de l'éducation.

✓ Le stagiaire bénéficiera d'une gratification dès lors que la durée de stage est supérieure à deux mois consécutifs ou non. La durée du stage s'apprécie en tenant compte du nombre de jours de présence effective au cours de la période de stage. Le nouvel article D.124-6 du Code de l'éducation précise pour cela que chaque

période au moins égale à sept heures de présence, consécutives ou non, est considérée comme équivalente à un jour et chaque période au moins égale à vingt-deux jours de présence, consécutifs ou non, est considérée comme équivalente à un mois. Ainsi, pour pouvoir bénéficier d'une gratification obligatoire, le stagiaire doit être présent dans la collectivité plus de 44 jours ou plus de 308 heures, consécutifs ou non.

Le montant de la gratification est fixé à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale.

La gratification est due au stagiaire à compter du 1er jour du 1er mois de stage.

✓ Conformément à la délibération du comité syndical n° 2023-509 du 6 avril 2023, les stagiaires bénéficient de l'attribution des chèques déjeuner. La valeur des avantages qui leurs sont accordés n'ont pas à être compris dans le montant de la gratification minimale (articles L.124-13, D.124-8 et L.124-16 du Code de l'éducation).

Considérant l'ensemble de ces informations, je vous propose de :

➤ **Approuver** le cadre d'accueil des stagiaires dans les conditions suivantes :

- ✓ Les stagiaires reçoivent une gratification pour les stages d'une durée supérieure à 2 mois, consécutifs ou non
- ✓ La gratification allouée correspond à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale

➤ **Approuver** le bénéfice pour les stagiaires de l'attribution des chèques déjeuner, au vu des éléments annoncés ci-dessus,

➤ **M'autoriser** à signer toutes les conventions de stage entrant dans ce cadre,

➤ **M'autoriser** à signer tous les actes relatifs à la bonne exécution de ce rapport.

**SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE
DE SALAISE-SABLONS**

Rapport de Madame la Présidente au Comité Syndical

Séance du 6 avril 2023 – 9h30
Rapport n° 2023/511

Incidence financière :
Dépenses : Oui
Recettes : Non
Prévue au budget : Oui

Objet : Adhésion au pôle de compétitivité de la transition énergétique Tenerrdis AURA et désignation du représentant du Syndicat mixte

Exposé des motifs :

Vu les statuts de l'association Tenerrdis,

Vu les statuts du Syndicat mixte,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires 2023,

Considérant que, Tenerrdis (Technologies Energies Nouvelles, Energies Renouvelables, Rhône-Alpes, Drôme, Isère, Savoie et Haute-Savoie) est un pôle de compétitivité spécialisé dans la transition énergétique créé en 2005, et qu'il a développé 6 domaines d'activité stratégiques :

- La production d'énergie renouvelable et insertion dans le mix décarboné : allier les sources d'énergie pour créer un mix énergétique pertinent et économiquement viable,
- Le stockage et conversion d'énergie : stocker l'énergie, la transporter et la convertir en fonction des besoins,
- Les micro-réseaux multi vecteurs : développer la flexibilité et l'autonomie grâce aux énergies renouvelables,
- L'efficacité énergétique bâtiment et industrie : consommer moins, consommer mieux et optimiser le bilan énergétique,
- La mobilité décarbonée : développer les infrastructures et sources d'énergies pour les transports décarbonés
- L'intelligence et la cyber sécurité des systèmes énergétiques : optimiser et sécuriser les systèmes multi énergies grâce à l'apport du numérique.

Tenerrdis est devenu un écosystème régional complet comptant un réseau national et international actif qui se développe et qui compte 244 adhérents. Ce pôle de compétitivité fédère également les acteurs industriels et institutionnels afin de faciliter la mise en œuvre locale de solutions innovantes sur les territoires où se décline la transition énergétique.

Grâce à l'expertise dans les nouvelles technologies de l'énergie au service de la transition énergétique, Tenerrdis est un partenaire privilégié pour aider le Syndicat mixte à la mise en place d'une démarche de transition énergétique avec les entreprises de la zone et les futures entreprises.

Pour bénéficier de cet appui technique de qualité, la Syndicat mixte doit adhérer à cette structure.

Le montant de l'adhésion est de 1 620,00€ HT par an. Les cotisations annuelles sont appliquées sur une année civile (du 1^{er} janvier au 31 décembre).

Dans le cadre de l'adhésion à ce pôle de compétitivité, il y a également lieu de désigner un représentant du Syndicat mixte pour siéger au sein de l'assemblée générale.

Considérant l'ensemble de ces informations, je vous propose de :

- **Approuver**, l'adhésion du Syndicat mixte au pôle de compétitivité Tenerrdis,
- **Désigner**, M. / Mme en tant que représentant(e) du Syndicat mixte pour siéger au sein de l'assemblée générale de Tenerrdis,
- **M'autoriser**, à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **M'autoriser**, à signer tout document nécessaire à l'adhésion à l'association.

Les dépenses relatives à cette opération seront prélevées à l'article 6281 du chapitre 011 de la section de fonctionnement du budget principal 2023 du Syndicat mixte.

Pièces jointes en annexe :

- Annexe 1 : Bulletin d'adhésion à Tenerrdis

Bulletin d'adhésion 2022

Association loi de 1901 – SIRET 485 197 057 00030 – APE 94 99 Z

ORGANISME / COLLECTIVITE

Organisme / Collectivité :

Adresse :

Adresse facturation si différente :

Service exécutant pour dépôt sur chorus Pro :

Site web :

Tél :

Numéro de SIRET :

Effectif :

Description de l'activité en français : **(utilisée dans l'annuaire digital des membres 2022)**

Description de l'activité en anglais : **(utilisée dans l'annuaire digital des membres 2022)**

Comment nous avez-vous connus ?

- Contact direct par une personne de Tenerrdis.
- Via un événement, précisez lequel.
- Recommandé par un organisme public ou un réseau (région, ADEME, collectivité, autre pôle, réseau d'entreprises), précisez lequel.
- Recommandé par une entreprise, précisez laquelle.
- Réseaux sociaux.
- Recherche de votre côté (internet ou autre).
- Autre. Précisez.

VOS CONTACT

Tous les contacts que vous nous communiquez recevront nos communications et pourront accéder à l'espace membre du site : <https://www.tenerrdi.fr/espace-adherents/fr/connexion/>

Contact Représentant <small>(sera invité à l'Assemblée Générale)</small>	Nom / Prénom :	E-mail :
	Fonction :	Mobile :
Contact Principal <small>(personne qui apparaîtra dans l'annuaire digital)</small>	Nom / Prénom :	E-mail :
	Fonction :	Mobile :
<input checked="" type="checkbox"/> J'autorise Tenerrdi à publier mes coordonnées (fonction et e-mail) dans l'annuaire digital		
Contact Administratif <small>(Personne qui gère l'adhésion)</small>	Nom / Prénom :	E-mail :
	Téléphone :	Mobile :
Contact International	Nom / Prénom :	E-mail :
	Fonction :	Mobile :
Contact Communication	Nom / Prénom :	E-mail :
	Fonction :	Mobile :

Merci de saisir dans le tableau ci-dessous les autres contacts que vous souhaitez que nous enregistrons dans notre base de données.

Prénom / Nom	Fonction	Tél	E-Mail

VOTRE COTISATION

Elle dépend de la catégorie à laquelle vous appartenez :

Collège 4 – Collectivités territoriales et assimilés	Merci de cocher	Montant adhésion
Communauté urbaine, métropole	<input type="checkbox"/>	25 000 €
Département, communauté d'agglomération	<input type="checkbox"/>	15 000 €
Communauté de communes	<input type="checkbox"/>	5 000 €
Syndicat, SEM, SPL	<input type="checkbox"/>	1 620 €

Les cotisations annuelles sont appliquées sur une année civile (du 1^{er} Janvier au 31 Décembre).
Une facture vous sera adressée ultérieurement.

VOTRE INTERET POUR LES DOMAINES D'ACTIVITES STRATEGIQUES DU POLE

- Efficacité Energétique - Bâtiment & Industrie**
 - Gestion active de l'énergie
 - Industrie du Futur
 - Matériaux de construction
 - Méthodologie, BIM, maquette numérique
 - Valorisation d'énergies fatales

- Intelligence et cybersécurité des systèmes énergétiques**
 - Blockchain
 - Capteurs, instruments de mesure, contrôle commande, IoT
 - Gestion des données
 - Gestion, optimisation et maintenance des réseaux
 - Intelligence artificielle

- Micro-réseaux multivecteurs**
 - Accès à l'énergie en sites isolés
 - Flexibilité
 - Pilotage et optimisation de réseaux
 - Réseaux d'énergie (électrique, gaz, chaleur)

- Mobilité décarbonée**
 - Infrastructures
 - Mobilité électrique Batterie
 - Mobilité Gaz
 - Mobilité Hydrogène
 - Véhicules

- Production EnR et insertion dans le mix décarboné**
 - Biomasse, biogaz
 - Eolien
 - Géothermie
 - Hydraulique
 - Réseaux d'énergie (électrique, gaz, chaleur)
 - Solaire

- Stockage et conversion d'énergie**
 - Power-to-Gas
 - Stockage électrochimique, batteries
 - Stockage gaz
 - Stockage hydraulique, STEP
 - Stockage hydrogène, systèmes stationnaires
 - Stockage thermique

DEMANDE D'ADHESION

Je déclare vouloir devenir membre du Pôle de compétitivité Tenerrdis et avoir pris connaissance des conditions générales d'adhésion du présent document (page 4 à 6). Je m'engage à régler à l'association Tenerrdis la cotisation correspondante pour la période du 01.01.2022 au 31.12.2022.

Fait à :

Le :

Prénom, Nom :

Signature et cachet de la structure :

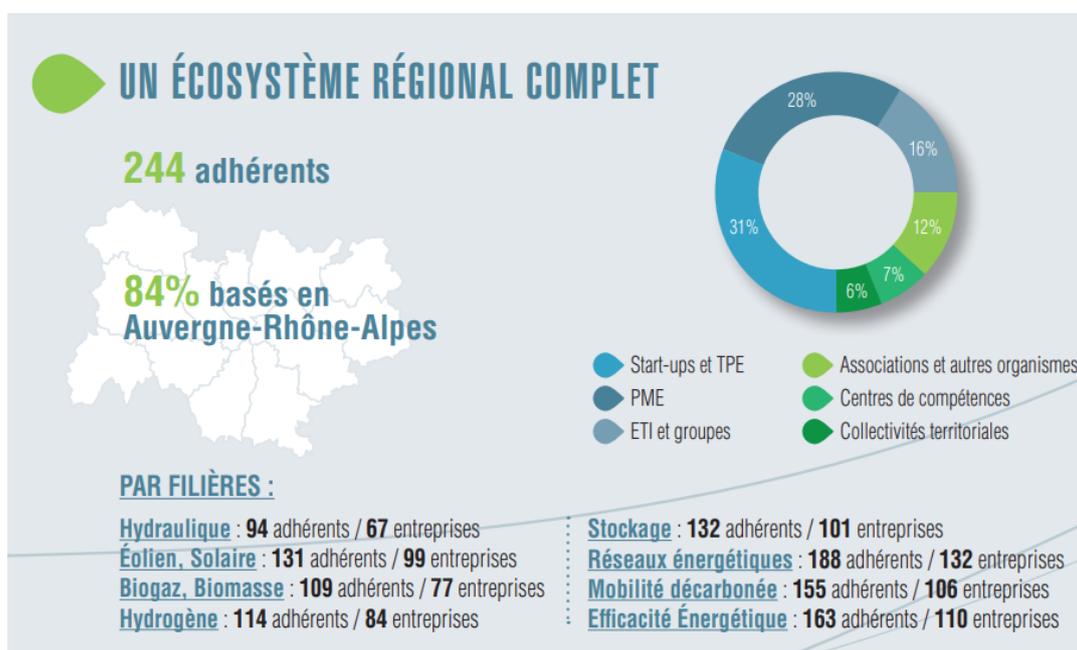
CONDITIONS GENERALES D'ADHESION

1 – Objet et périmètre du pôle TENERDIS

Tenerrdis a pour objet de contribuer à la transition énergétique par l'accompagnement de l'innovation et le développement des nouvelles technologies de l'énergie en région Auvergne-Rhône-Alpes, et avec un rayonnement à l'échelle nationale et internationale.

Dans ce cadre, la mission de Tenerrdis est de :

- Favoriser la croissance d'activité durable et la création d'emplois pérennes dans les filières des nouvelles technologies de l'énergie, en cohérence avec les enjeux de la transition énergétique, en mobilisant l'ensemble des ressources (industrielles, institutionnelles, académiques et scientifiques) de l'écosystème
- Accompagner les territoires dans leur propre transition énergétique
- Renforcer l'image d'excellence scientifique et technologique du territoire sur ce thème.



2 – Pourquoi adhérer au pôle ?

Le pôle TENERDIS offre des services de :

- Profiter de la force d'un réseau puissant et structuré
 - En Auvergne-Rhône-Alpes, en **France, en Europe et à l'international**
 - Où le **lien direct** avec les entreprises et les décideurs est facilité et accompagné
- Booster son développement technique et commercial
 - **Fiabiliser et financer** ses projets d'innovation et d'industrialisation
 - **Bénéficier de mises en relation** pour développer les collaborations
 - Se faire accompagner dans sa **visibilité** et sa **croissance**
- Favoriser la transition énergétique au cœur des territoires
 - Décliner et adapter sa stratégie énergétique **aux enjeux locaux**
 - Trouver un appui **dans la valorisation et l'attractivité de son territoire**
- Bénéficier d'un réseau de compétences unique
 - Avec notre équipe de **14 personnes**, plus de **30 experts** issus de la recherche et de l'industrie, et **6 partenaires** sur des expertises métier complémentaires
 - Sur tout le spectre de l'innovation, de la R&D jusqu'à la commercialisation
- Être en anticipation et tenu à jour des évolutions et des opportunités
 - Se tenir informé des **nouvelles tendances du marché**, de nouveaux acteurs et des technologies en pointe
 - Disposer d'informations les plus récentes pour **capter les opportunités** – réglementaires, appels à projets, financements

3 – Critères d'adhésion

Peut adhérer à TENERDIS toute personne morale privée ou publique (entreprise, collectivité territoriale, centre de compétence, organisme de recherche, association...) exerçant une activité en relation avec l'objet du pôle et désirant contribuer aux objectifs stratégiques de Tenerdis (programmes, projets, groupes de travail, animation des filières).

L'adhésion implique ipso facto l'acceptation des statuts de Tenerdis, du règlement intérieur ainsi que les conditions générales d'adhésion de Tenerdis et particulièrement l'obligation immédiate pour le Membre du versement du montant de la cotisation annuelle.

La procédure d'adhésion, le montant des cotisations et le principe de leur révision annuelle (sur la base de l'indice SYNTEC) sont définis dans le règlement intérieur. L'adhésion ne devient définitive qu'après le paiement de la cotisation annuelle et la ratification par le Conseil d'Administration de Tenerdis.

4 – Charte Ethique

Le pôle de compétitivité Tenerdis rassemble des acteurs économiques et établissements publics impliqués dans la transition énergétique et au service du développement des nouvelles technologies de l'énergie, des représentants de l'Etat, des collectivités locales et des agences de développement économique de la Région Auvergne-Rhône-Alpes désireux de s'inscrire dans une démarche collaborative et de mettre en commun des ressources destinées à structurer et dynamiser ce secteur industriel stratégique. Dans l'environnement particulier d'un pôle de compétitivité où différentes structures juridiques s'échangent des informations dans le cadre de projets communs, le respect par chacun des Membres du droit de la concurrence, de règles de bonne conduite, de la confidentialité et de valeurs communes est fondamental. Chaque Membre doit veiller au respect de la présente Charte par ses employés, collègues et collaborateurs ayant un lien direct ou indirect avec Tenerdis.

Les Membres de Tenerdis s'engagent à respecter et faire respecter l'ensemble des prescriptions du droit de la concurrence, et notamment prohiber les accords, la fixation en commun de conditions commerciales, l'échange d'informations commercialement sensibles, les décisions d'associations d'entreprises ou pratiques concertées ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence.

Les Membres de Tenerrdis s'engagent à garantir la confidentialité et la sécurité des informations et des projets de recherche.

Les Membres de Tenerrdis s'engagent à respecter la propriété intellectuelle, et en particulier celle des autres Membres de Tenerrdis. Dans le cadre de projets communs, les Membres conviendront directement entre eux des conditions de confidentialité et de partage de moyens régissant leurs relations dans les travaux conduits au sein de Tenerrdis.

Les Membres de Tenerrdis s'engagent à mettre en œuvre toutes les ressources nécessaires à l'accomplissement des projets de recherche et de développement de Tenerrdis dans lesquels ils sont engagés.

Les Membres de Tenerrdis s'engagent à privilégier une attitude respectueuse, exempte de toute discrimination dans le cadre de ses relations avec les autres Membres et à respecter et à faire respecter par ses collaborateurs les principes de rigueur, assiduité, solidarité et sens de l'intérêt général.

Les Membres de Tenerrdis s'engagent à promouvoir l'image de Tenerrdis et ainsi éviter tout comportement pouvant nuire à sa réputation et sa renommée.

Les Membres de Tenerrdis s'engagent à respecter une obligation de discrétion et de confidentialité concernant l'ensemble de leurs activités au sein de Tenerrdis et les projets du pôle.

Les Membres de Tenerrdis s'engagent à respecter une obligation de réserve et de prudence dans les relations avec toutes personnes, physiques ou morales, extérieures au pôle.

Les Membres de Tenerrdis s'engagent, en cas de risque de conflits d'intérêt, à informer aussitôt leurs partenaires ainsi que le pôle et devront s'abstenir de toute intervention tant qu'une solution n'aura pas été trouvée.

La présente Charte est remise à chacun des Membres du pôle, qui la ratifie et s'engage à en assurer l'application au sein de sa structure pour les employés, collègues ou collaborateurs ayant un lien direct avec les activités de Tenerrdis.

5 – Structure juridique et gouvernance

Tenerrdis est constitué en association loi 1901. L'association est régie par la législation française en vigueur ainsi que par ses statuts, disponibles sur www.tenerrdis.fr

6 – Confidentialité

Les informations sur les programmes de recherche, les partenariats et les projets innovants sont traitées par les salariés et les membres de la gouvernance de Tenerrdis (comité de labellisation, conseil d'administration) en tant qu'informations confidentielles industrie.

Toute communication de Tenerrdis à propos d'un projet est soumise à l'accord formel du coordinateur ou du partenaire membre du pôle.

Information / Contact

Pour toute information complémentaire sur Tenerrdis, nous vous invitons à vous rendre sur le site : www.tenerrdis.fr ou à appeler au 04 76 51 85 34.

Pour tous renseignements administratifs : marie-laure.payerne@tenerrdis.fr (Responsable adm. et fin.)

Pour le suivi de l'adhésion : flavie.rebotier@tenerrdis.fr (chargée de mission Territoires)